



Implementation Guidelines suisses pour la QR-facture

Implementation Guidelines suisses pour la QR-facture

Spécifications techniques et fonctionnelles de la section paiement avec
Swiss QR Code et du réceptionné

Version 2.4, valable à partir du 14 novembre 2026

Historique des révisions

L'ensemble des modifications réalisées dans ce manuel est répertorié ci-dessous avec la mention de la version, la date de modification, une brève description de la modification et la mention du chapitre concerné.

Version	Date	Descriptions des modifications	Chapitre
2.4	24.02.2026	Explication de l'impact de l'arrêt d'euroSIC Adaptation du paragraphe «Aspects juridiques et protection de la QR-facture» Ajout à la liste des documents Adaptation du processus suite à l'arrêt d'euroSIC et ajout de la note concernant SEPA CT, y compris les restrictions associées à la transmission des éléments Clarification concernant la gestion des versions Adaptation de l'utilisation du QR-IBAN et de la référence QR: désormais exclusivement pour les ordres en CHF Diverses clarifications et corrections textuelles (sans modification de contenu) Romanche comme langue de correspondance supplémentaire Remplacement du terme «champ» par «ligne» (sans modification de contenu) Adaptations en raison de l'obligation d'utiliser une adresse structurée La responsabilité de la définition de syntaxe dans la ligne «Informations de facture» est assumée par SIX	Remarques générales 1.1 4.2.2 4.3.3 5.1.3 1.3 2.8 2.10 2.12 4.2.2 4.3.2 3.1 3.5.4 3.5.5 3.6.2 4.1.4 4.2.2 5.1.2 3.2 4.4 Annexe C 4, 5, Annexées 4.2.2 5.2 Annexe D
2.3	21.11.2025	Clarifications et corrections dans l'ensemble du document; révision graphique de l'ensemble du document Suppression des renvois à la phase en parallèle de la QR-facture et BV/BVR Nouveau processus de gestion des versions Révision du chapitre 3.1 «Généralités» Définition du traitement des adresses c/o et des données relatives à la boîte postale aux chapitres 3.5.4 «Zone Indications» et 3.6.2 «Zone Indications»	tous tous Remarques générales 3.1 3.5.4 3.6.2

Version	Date	Descriptions des modifications	Chapitre
		Précisions au chapitre 3.5.5 «Zone Informations supplémentaires» sur l'utilisation de la procédure alternative	3.5.5
		Nouveau chapitre 3.8 «Prescriptions de présentation pour l'utilisation en ligne de la QR-facture»	3.8
		Précisions sur le jeu de caractères autorisé	4.1.1
		Suppression de l'option des champs d'adresse combinés dans le chapitre 4.2.2 «Éléments de données de la QR-facture»	4.2.2
		Suppression de l'obligation d'imprimer sur la section paiement du champ «Informations de facture» selon le chapitre 4.3.3 «Informations supplémentaires»	4.3.3
		Suppression du chapitre 4.3.4 «Procédures alternatives»	anc. 4.3.4
		Nouveau chapitre 5 «Traitement des débiteurs (finaux) dans le cas de virements et de paiements dans les succursales de la Poste»	5
		Correction des exemples	Annexe A
		Suppression de l'Annexe C «Illustration des références clients dans le message de paiement ISO 20022 pain.001»	anc. Annexe C
		Suppression de l'Annexe F «Conversion du Swiss QR Code en SWIFT MT101 – MT103: Introduction au tableau de mappage»	anc. Annexe F
		Suppression de l'Annexe G «Répertoire des tableaux et illustrations»; insertion de la liste des tableaux et de la liste des illustrations après la table des matières	anc. Annexe G
2.2	22.02.2021	Clarifications et corrections dans l'ensemble du document. Pas de modifications techniques du contenu	tous
2.1	30.09.2019	Clarifications et corrections dans l'ensemble du document. Pas de modifications techniques du contenu	tous
2.0	15.11.2018	Changements importants concernant la mise en page d'une QR-facture – introduction d'un récépissé et d'une perforation obligatoire sur la section paiement Ajout de nouveaux champs dans la structure des données d'une QR-facture: introduction de deux types d'adresses et des champs «Trailer» et «Informations de facture» Clarifications et ajouts d'informations supplémentaires dans l'ensemble du document	tous
1.0	01.04.2017	Première édition	tous

Tableau 1: Historique des révisions

Nous vous prions d'adresser toutes vos suggestions, corrections et propositions d'amélioration de ce document exclusivement à:

SIX Interbank Clearing SA

Hardturmstrasse 201

8021 Zurich

Contact: www.six-group.com/payment-standards/contact

www.six-group.com

Remarques générales

La QR-facture suisse

La «QR-facture suisse» (ci-après «QR-facture») est la norme pour la facturation écrite en Suisse et au Liechtenstein. La QR-facture contient toutes les données sous forme numérique en tant que code QR¹ et se distingue par la croix blanche imprimée au centre du code QR, entourée d'un carré noir avec un cadre blanc. Les QR-factures doivent respecter les dispositions des *Implementation Guidelines suisses pour la QR-facture* (ci-après *Implementation Guidelines*) édictées par SIX Interbank Clearing SA (ci-après «SIC SA»). Celles-ci conduisent à un traitement fiable et sécurisé de la QR-facture.

Remarques générales

SIC SA se réserve le droit de modifier ce document si nécessaire et à tout moment sans notification préalable. Tous les droits sont réservés pour ce document, y compris en ce qui concerne la reproduction photomécanique, le stockage sur support électronique et la traduction en langues étrangères.

Malgré le soin apporté à l'élaboration de ce document, il nous est impossible d'exclure totalement d'éventuelles erreurs et inexactitudes. SIC SA décline toute responsabilité, qu'elle soit juridique ou autre, pour les erreurs contenues dans ce document et leurs conséquences.

Si vous détectez des erreurs dans ce document ou si vous avez des suggestions d'amélioration, nous vous saurions gré de nous faire parvenir vos commentaires via la page de contact www.six-group.com/payment-standards/contact.

Cette version sera introduite avec la release SIC du 13 novembre 2026.

Les compléments des titres en romanche des chapitres 3.2 et 4.4, ainsi que de l'Annexe C entreront en vigueur dès le 1^{er} janvier 2026. Ces modifications n'impliquent aucun ajustement technique.

Contrôle des modifications

Le présent document *Implementation Guidelines suisses pour la QR-facture* remplace la version 2.3 du 21 novembre 2025. La version 2.3 sera maintenue en parallèle jusqu'en novembre 2027.

La version 2.4 ne prévoit aucun ajustement technique pour la facturation en francs suisses (CHF). Pour la facturation en euros (EUR), seules la combinaison IBAN / référence SCOR et IBAN / communication non structurée sont possibles.

Toutes les modifications apportées par rapport à la version 2.3 sont indiquées dans une documentation des modifications distincte. Les versions précédentes des *Implementation Guidelines* sont disponibles dans les archives du [centre de téléchargement](#).

¹ SIC SA ne fait valoir aucun droit sur le code QR en tant que tel.

Aspects juridiques et protection de la QR-facture

SIC SA, SIX Group SA dans son ensemble et les responsables de projet de la nouvelle QR-facture pour la place financière suisse ont examiné avec soin les conditions-cadres techniques et juridiques posées pour le territoire de la Suisse et mettent à disposition les descriptions ad hoc d'une QR-facture normalisée («Normalisation»). Les possibilités d'utilisation dans la facturation ou le paiement d'une QR-facture énumérées ci-après ont servi de base:

- Le payeur saisit le code QR par lecteur ou caméra dans l'e- ou le m-banking
- Le payeur saisit le code QR à l'aide d'un lecteur ou d'un scanner dans sa propre infrastructure et transmet l'ordre de paiement par voie électronique (par ex. sous forme de message pain).
- Paiements au guichet de la poste (bureaux de poste et services postaux avec partenaire)
- Formulaire de virement ou d'ordre de paiement

Des applications non énumérées et plus étendues de la QR-facture, par exemple un paiement via ATM, ne font également pas partie intégrante de la normalisation.

Dans la mise en œuvre technologique industrielle de la normalisation, des clarifications et mesures habituellement appliquées dans la branche sont à prévoir par l'utilisateur commercial.

Tous les droits sur la QR-facture, notamment la propriété intellectuelle de celle-ci, y compris le contenu défini et les présentes *Implementation Guidelines*, reviennent à SIC SA.

La QR-facture, y compris le code QR avec la croix, ainsi que ses formes de conception et son utilisation pour le traitement des paiements sont protégées par des prescriptions claires, qui sont décrites dans ce document, et doivent être respectées par tous les utilisateurs. De cette manière seulement, un traitement cohérent et sans erreur de la QR-facture suisse par tous les participants au trafic des paiements est possible.

Lors de l'utilisation de la QR-facture suisse, les prescriptions correspondantes doivent donc toujours être respectées conformément aux présentes *Implementation Guidelines*. SIC SA se réserve expressément le droit d'entreprendre toute action en cas de violation.

Autres remarques

Les spécifications tiers et les fonctionnalités spécifiques à l'entreprise ne font pas l'objet de la normalisation. Les clarifications pertinentes relèvent de la responsabilité des fournisseurs en question. Cela concerne en particulier la possibilité d'intégration des «Informations de facture» ou de contenus dans les lignes «Procédures alternatives».

Dans l'élément «Informations de facture», il est possible de transmettre des informations structurées entre l'émetteur de factures et le destinataire de factures. À cet effet, la conception de la QR-facture met à disposition un champ de données. Les autres informations sur les utilisations et la validation des informations structurées sont décrites dans les autres documents des Swiss Payment Standards.

De plus, dans les éléments «Procédures alternatives», des conteneurs sont mis à disposition pour des procédures de paiement alternatives. Le contenu et l'utilisation de telles données relèvent de la responsabilité des fournisseurs des procédures en question.

Pour que les contenus des lignes «Informations de facture» et «Procédures alternatives» puissent être identifiées, des paramètres de codage d'une syntaxe sont prédéfinis par SIC SA. Avant leur publication ou leur mise en application, ces paramètres et l'utilisation fondamentale des lignes doivent être coordonnés avec SIC SA (processus, voir Annexe D).

Spécifications pour la QR-facture

Le bon fonctionnement de tous les processus de création et de traitement des QR-factures exige le respect des *Guidelines pour la QR-facture*.

Les Guidelines pour la QR-facture s'adressent en premier lieu aux émetteurs de factures, mais sont aussi valables pour les établissements financiers et leurs prestataires de services, proposant à leurs clients des offres pour le trafic des paiements sur la base de la QR-facture, pour les développeurs de logiciels destinés aux émetteurs de factures, aux destinataires de factures et aux banques ainsi que pour tous les autres participants importants au marché.

Les documents suivants contiennent des spécifications techniques et de présentation pour la QR-facture et pour les paiements effectués sur la base d'une QR-facture:

- *Implementation Guidelines suisses pour la QR-facture: spécifications techniques et fonctionnelles de la section paiement avec Swiss QR Code et du récépissé* (le présent document)
- *Style Guide QR-facture* (récapitulatif des prescriptions de présentation figurant dans le présent document)
- *Swiss Payment Standards (Implementation Guidelines pour l'échange de données client-banque et Règles de traitement de la QR-facture)*
- *Implementation Guidelines pour les messages bancaires*
- *Informations fonctionnelles concernant la QR-IID et le QR-IBAN*
- *Fichier des banques* (liste des IID et QR-IID des banques)

Le non-respect des *Guidelines pour la QR-facture* peut notamment avoir les conséquences suivantes:

- Des paiements effectués par le payeur ou son établissement financier ne peuvent être saisis.
- Des paiements effectués par le payeur ou son établissement financier ne peuvent être exécutés.
- Une comptabilisation incorrecte ou inexistante des crédits en faveur de l'émetteur de factures ou de son établissement financier.
- Le viol de dispositions légales (par ex. la protection des données).

SIC SA décline toute responsabilité quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations mises à disposition. De même, SIC SA ne prend en charge aucune activité de conseil en relation avec les fonctionnalités spécifiques de systèmes pour l'utilisation de la QR-facture, ne met à disposition aucune fonction de contrôle de procédures techniques et n'assume aucune garantie ou responsabilité concernant la mise en œuvre concrète de la normalisation par voie mécanique ou par une technique basée sur une procédure, ni concernant des solutions visant à utiliser et à traiter des QR-factures.

Assistance et moyens auxiliaires

SIX met différents moyens auxiliaires à disposition sans engagement. Informez-vous à ce sujet sur [Harmonisation du trafic des paiements en Suisse | SIX \(six-group.com\)](#).

Gestion des versions

Le calendrier concernant les demandes de modification et les possibilités de contact se base sur les prescriptions générales pour les Swiss Payment Standards et peut être consulté sur www.iso-payments.ch.

Table des matières

Historique des révisions	1
Remarques générales	5
Table des matières	8
Index des tableaux	10
Répertoire des illustrations	11
1 Introduction	12
1.1 La QR-facture dans le trafic des paiements suisse.....	12
1.2 Contrôle des modifications.....	13
1.3 Gestion des versions des <i>Implementation Guidelines suisses pour la QR-facture</i>	14
1.4 Documents de référence	14
2 Définition des termes	15
2.1 QR-facture	15
2.2 Section paiement avec Swiss QR Code et récépissé	15
2.3 Code QR selon ISO 18004	16
2.4 Terme module selon ISO 18004.....	16
2.5 Terme niveau de correction d'erreurs selon ISO 18004	16
2.6 Swiss QR Code	16
2.7 IID	17
2.8 QR-IID	17
2.9 IBAN	17
2.10 QR-IBAN.....	17
2.11 DPI.....	17
2.12 Références clients	18
2.12.1 Référence QR	18
2.12.2 Creditor Reference.....	18
3 Prescriptions de présentation pour la section paiement avec Swiss QR Code et récépissé ...	19
3.1 Généralités	19
3.2 Langue de correspondance.....	20
3.3 Format et qualité de papier	20
3.4 Polices et taille des caractères	20
3.5 Zones de la section paiement (sans récépissé).....	21
3.5.1 Zone Titre	21
3.5.2 Zone Swiss QR Code	21
3.5.3 Zone Montant	22
3.5.4 Zone Indications.....	23
3.5.5 Zone Informations supplémentaires	25
3.6 Zones du récépissé	26
3.6.1 Zone Titre	26
3.6.2 Zone Indications.....	27
3.6.3 Zone Montant	28
3.6.4 Zone Point de dépôt	29
3.7 Remarque sur la QR-facture au format PDF	29
3.8 Prescriptions de présentation pour l'utilisation en ligne de la QR-facture.....	30

3.8.1	Définition.....	30
3.8.2	Application	30
3.8.3	Mise en œuvre	30
3.8.4	Exemple d'une représentation en ligne de la QR-facture	31
4	Gestion des données du Swiss QR Code	32
4.1	Spécifications techniques	32
4.1.1	Jeu de caractères	32
4.1.2	Caractères admis dans les définitions des lignes.....	32
4.1.3	Longueur des lignes	32
4.1.4	Élément Caractère séparateur	33
4.1.5	Groupes de données	33
4.2	Structure des données	33
4.2.1	Conventions de représentation	33
4.2.2	Éléments de données de la QR-facture.....	35
4.3	Spécifications fonctionnelles	41
4.3.1	Utilisation d'informations d'adresse.....	41
4.3.2	Références clients pour les QR-factures	42
4.3.3	Informations supplémentaires	43
4.4	QR-facture «NE PAS UTILISER POUR LE PAIEMENT»	44
5	Traitement des débiteurs (finaux) dans le cas de virements et de paiements dans les succursales de la Poste	45
5.1	Transmission de données.....	45
5.1.1	Transmission des données client-banque.....	45
5.1.2	Remplissage pain.001 pour la QR-facture avec indication de l'Ultimate Debtor	45
5.1.3	Remplissage pain.001 pour la QR-facture sans indication de l'Ultimate Debtor	46
5.1.4	Remplissage pacs.008 pour la QR-facture avec indication de l'Ultimate Debtor.....	46
5.1.5	Remplissage pacs.008 pour la QR-facture sans indication de l'Ultimate Debtor.....	47
5.2	Transmission de données dans le cas de paiements dans les succursales de la Poste	48
6	Paramètres pour la création du Swiss QR Code	50
6.1	Niveau de correction d'erreurs	50
6.2	Taille maximale des données et version de code QR	50
6.3	Module taille minimale.....	50
6.4	Dimension du Swiss QR Code lors de l'impression	50
6.4.1	Marge selon ISO 18004	50
6.4.2	Caractère distinctif.....	51
7	Contenu des lignes et métadonnées	52
7.1	Contrôle du contenu des lignes	52
7.2	Métadonnées	52
	Annexe A: Exemples.....	53
	Annexe B: Calcul du chiffre de contrôle selon modulo 10 récursif.....	63
	Annexe C: Glossaire (en plusieurs langues).....	65
	Annexe D: Guide des définitions de syntaxe dans les lignes «Informations de facture» et «Procédures alternatives» de la QR-facture.....	67

Index des tableaux

Tableau 1:	Historique des révisions.....	3
Tableau 2:	Documents de référence	14
Tableau 3:	Liens vers les sites Internet respectifs.....	14
Tableau 4:	Titres de la section paiement dans la zone «Indications».....	24
Tableau 5:	Titres du récépissé dans la zone «Indications»	27
Tableau 6:	Caractères admis	32
Tableau 7:	Statut des éléments.....	34
Tableau 8:	Éléments de données du Swiss QR Code	40
Tableau 9:	Exemples pour l'utilisation d'informations d'adresse	41
Tableau 10:	Remplir les règles de notification avec QR-facture	44
Tableau 11:	Remplissage pain.001 pour la QR-facture avec indication de l'Ultimate Debtor	45
Tableau 12:	Remplissage pain.001 pour la QR-facture sans indication de l'Ultimate Debtor – Transmission des données entre les établissements financiers.....	46
Tableau 13:	Remplissage pacs.008 pour la QR-facture avec indication de l'Ultimate Debtor.....	46
Tableau 14:	Remplissage pacs.008 pour la QR-facture sans indication de l'Ultimate Debtor	47
Tableau 15:	Transmission de données dans le cas de paiements dans les succursales de la Poste	49
Tableau 16:	Abréviations utilisées dans les exemples	53
Tableau 17:	Données pour section paiement QR, exemple 1	54
Tableau 18:	Données pour section paiement QR, exemple 2.....	56
Tableau 19:	Données pour section paiement QR, exemple 3.....	57
Tableau 20:	Données pour section paiement QR, exemple 4.....	59
Tableau 21:	Données pour section paiement QR, exemple 5.....	60
Tableau 22:	Données pour section paiement QR, exemple 6.....	62
Tableau 23:	Titres en plusieurs langues dans la section paiement	65
Tableau 24:	Termes généraux.....	66
Tableau 25:	Processus de mise en application des lignes «Informations de facture» et «Procédures alternatives»	68
Tableau 26:	Processus de changement de version des lignes «Informations de facture» et «Procédures alternatives»	69
Tableau 27:	Processus de fin d'application des lignes «Informations de facture» et «Procédures alternatives»	69
Tableau 28:	Éléments de données dans la ligne «Informations de facture», exemple SIX.....	70
Tableau 29:	Règles applicables à la ligne «Informations de facture», exemple SIX.....	71
Tableau 30:	Description du champ «Informations de facture», exemple SIX	72
Tableau 31:	Ligne «Informations de facture», exemples SIX.....	74

Répertoire des illustrations

Illustration 1:	Processus de base dans le trafic des paiements suisse	12
Illustration 2:	Représentation schématique d'une QR-facture avec section paiement/récépissé intégrée et avec section paiement/récépissé en pièce jointe.....	15
Illustration 3:	Swiss QR Code	16
Illustration 4:	Représentation schématique de la section paiement d'une QR-facture	21
Illustration 5:	Représentation schématique de la zone «Montant»	22
Illustration 6:	Représentation schématique de la zone «Indications».....	24
Illustration 7:	Représentation schématique du récépissé d'une section paiement d'une QR-facture.....	26
Illustration 8:	Représentation schématique de la zone «Indications» du récépissé d'une QR-facture.....	28
Illustration 9:	Représentation schématique du récépissé d'une section paiement d'une QR-facture.....	29
Illustration 10:	Prescription de mise en œuvre de la représentation d'une QR-facture dans un contexte en ligne	31
Illustration 11:	Groupe de données avec nom d'élément fonctionnel et désignation fonctionnelle pour la section paiement.....	34
Illustration 12:	QR-facture «NE PAS UTILISER POUR LE PAIEMENT», modèle CHF	44
Illustration 13:	Mise à l'échelle du Swiss QR Code à une taille fixe	50
Illustration 14:	Swiss QR Code avec croix comme caractéristique d'identification	51
Illustration 15:	Exemple 1 d'une section paiement QR (schématique, pas à l'échelle).....	53
Illustration 16:	Exemple 2 d'une section paiement QR (schématique, pas à l'échelle).....	55
Illustration 17:	Exemple 3 d'une section paiement QR (schématique, pas à l'échelle).....	56
Illustration 18:	Exemple 4 d'une section paiement QR (schématique, pas à l'échelle).....	58
Illustration 19:	Exemple 5 d'une section paiement QR (schématique, pas à l'échelle).....	59
Illustration 20:	Exemple 6 d'une section paiement QR (schématique, pas à l'échelle).....	61
Illustration 21:	Matrice de chiffre de contrôle.....	63
Illustration 22:	Exemple de calcul du chiffre de contrôle	64

1 Introduction

Les *Implementation Guidelines suisses pour la QR-facture* ont été élaborées sur mandat du Conseil d'administration de SIC SA. Les éditeurs de logiciels pour émetteurs de factures, destinataires de factures et établissements financiers sont le groupe cible principal.

Le présent document est disponible dans le [centre de téléchargement](#).

1.1 La QR-facture dans le trafic des paiements suisse

L'illustration suivante présente sous forme schématique le processus de base dans le trafic des paiements suisse sur la base d'une QR-facture en CHF et les champs d'application harmonisés des différentes *Implementation Guidelines*.

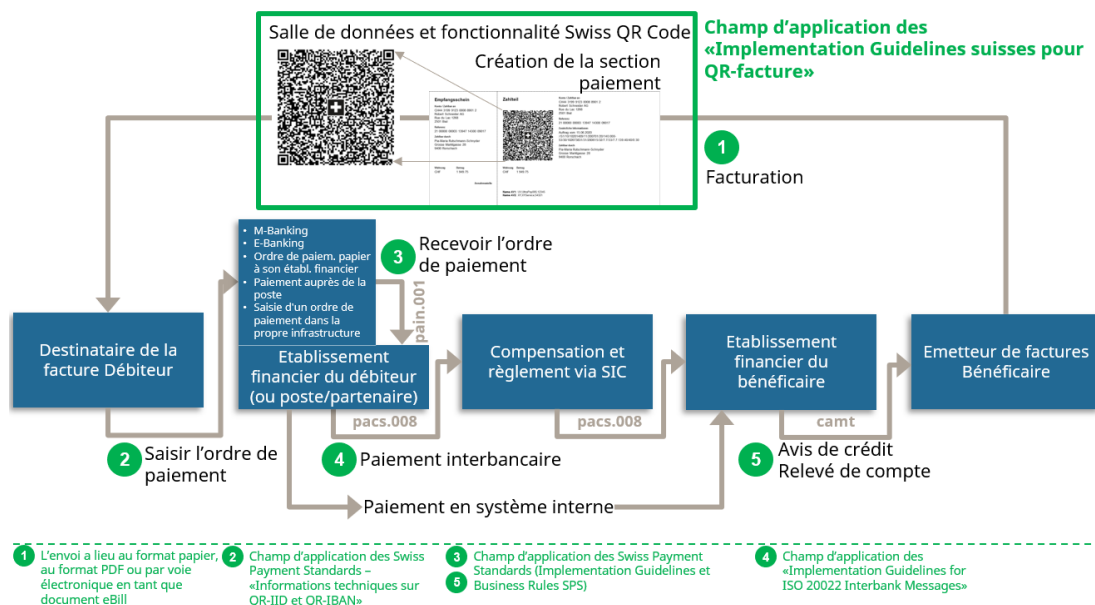


Illustration 1: Processus de base dans le trafic des paiements suisse

Le traitement pour la facturation en EUR s'effectuera après l'arrêt du système euroSIC conformément à l'offre de la banque, par exemple en tant que SEPA Credit Transfer.

Le processus de base comporte les étapes suivantes:

- L'émetteur de factures crée une QR-facture avec une section paiement et un récépissé et envoie celle-ci au destinataire de la facture. L'envoi est réalisé sous forme papier ou électroniquement sous forme de document PDF.
- Le destinataire de la facture (ici aussi en même temps le débiteur) peut maintenant déclencher le paiement via différents canaux de paiement, par exemple:
 - M-banking
 - E-banking
 - Ordre de paiement papier à l'établissement financier
 - Versements au guichet de la poste (bureaux de poste et services postaux avec partenaire)
 - Saisie d'un ordre de paiement dans sa propre infrastructure (par ex. logiciel ERP)

Dans ce contexte, le contenu de données du code QR sert d'aide au remplissage des données, de telle sorte qu'aucune saisie manuelle n'est nécessaire. Alternativement, une saisie manuelle est aussi possible sur la base des indications textuelles.

La QR-facture peut servir de base pour une eBill. L'affichage et l'approbation s'effectuent dans la solution proposée par l'établissement financier.

Le respect des prescriptions dans ce document garantit que les paiements sont exécutés de manière fiable via chaque canal de paiement.

En plus des divers *Implementation Guidelines suisses pour l'échange de données client-banque*, basées sur la norme ISO 20022 (par ex. pour les virements, le Cash Management), les documents suivants sont encore pertinents pour la QR-facture:

- *Style Guide QR-facture* (récapitulatif des prescriptions de présentation figurant dans le présent document)
- *Règles de traitement pour la QR-facture SPS*
- *Informations fonctionnelles concernant la QR-IID et le QR-IBAN* (uniquement pour la facturation en CHF)
- *Fichier des banques* (liste des IID et QR-IID des banques)

Les *Règles de traitement pour la QR-facture* [4] décrivent les étapes de traitement fonctionnelles pertinentes du traitement. Les *Informations fonctionnelles concernant la QR-IID et le QR-IBAN* donnent des informations détaillées concernant l'utilisation du QR-IBAN sur la base d'une QR-IID (uniquement pour la facturation en CHF).

1.2 Contrôle des modifications

Le document *Implementation Guidelines suisses pour la QR-facture* reflète les recommandations des établissements financiers suisses et ne peut être modifiée que par

SIX Interbank Clearing SA
Hardturmstrasse 201
Case postale
CH-8021 Zurich

SIC SA se réserve expressément le droit de modifier, de compléter ou de supprimer tout ou partie du présent document. Les modifications et extensions futures seront communiquées aux banques, qui seront à leur tour tenues de les transmettre aux services concernés.

La version actuelle de ce document est disponible dans le [centre de téléchargement](#).

1.3 Gestion des versions des *Implementation Guidelines suisses pour la QR-facture*

Les versions principales placent le compteur de version en première position. (version 1.0; version 2.0). Les versions principales peuvent avoir un impact sur la structure des données, le contenu ou les recommandations de conception et nécessitent normalement des ajustements techniques.

Pour les sous-versions (par ex. version 1.1; version 1.2), des ajustements techniques ne sont généralement pas nécessaires ou sont limités à certaines parties.

Les corrections sans impact technique, telles que les adaptations purement textuelles, les corrections d'erreurs ou les clarifications, sont identifiées par un troisième chiffre (par ex. version 1.1.1).

La version doit être représentée dans la structure des données (voir chapitre 4.2 «Structure des données», élément «Version»).

1.4 Documents de référence

Réf.	Document/schéma	Titre	Source
[1]	ISO 18004	<i>ISO 18004 Third Edition of 2015-02-01 (Information technology – Automatic identification and data capture techniques – QR Code bar code symbology specification)</i>	ISO
[2]	www.iso-payments.ch	<i>Implementation Guidelines suisses pour les messages client-banque</i>	SIC
[3]	<i>Style Guide</i>	<i>Prescriptions et recommandations de présentation pour la QR-facture</i>	SIC
[4]	Règles de traitement	<i>Règles de traitement pour la QR-facture (Business Rules)</i>	SIC
[5]	QR-IID; QR-IBAN	<i>Informations fonctionnelles concernant la QR-IID et le QR-IBAN</i>	SIC
[6]	<i>Fichier des banques</i>	Liste des IID et QR-IID des banques	SIC

Tableau 2: Documents de référence

Organisation	Lien
ISO	www.iso20022.org
SIC	www.iso-payments.ch (Six Payment Standards) www.six-group.com/interbank-clearing
Harmonisation du trafic des paiements en Suisse	www.six-group.com/fr/products-services/banking-services/payment-standardization.html

Tableau 3: Liens vers les sites Internet respectifs

2 Définition des termes

2.1 QR-facture

Par le terme «QR-facture» on entend:

- une facture avec une section paiement et un récépissé intégrés dans le formulaire
- une facture avec section paiement et récépissé joints séparément.

L'illustration suivante montre schématiquement deux configurations possibles d'une QR-facture avec section paiement et sert à mieux comprendre les définitions ci-après.

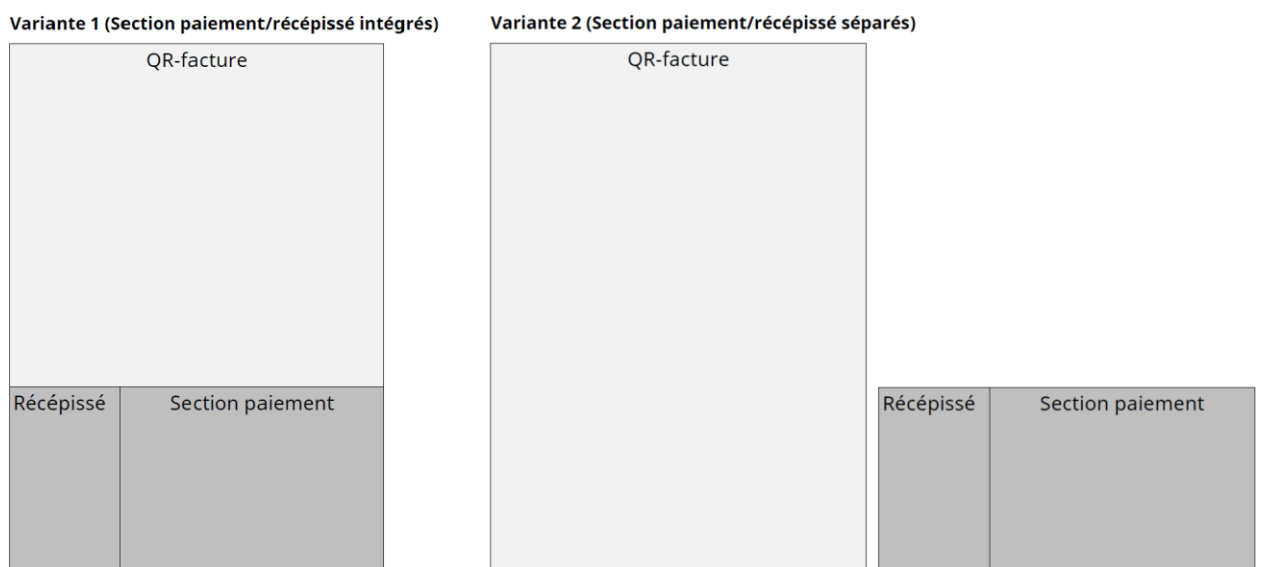


Illustration 2: Représentation schématique d'une QR-facture avec section paiement/récépissé intégrée et avec section paiement/récépissé en pièce jointe

2.2 Section paiement avec Swiss QR Code et récépissé

La section paiement de la QR-facture avec un récépissé contient les indications requises pour l'exécution d'un paiement sous la forme d'un code QR et d'une information lisible.

Le récépissé doit impérativement être placé à gauche de la section paiement, que celle-ci soit intégrée dans une facture ou disponible en tant que feuille annexe.

La section paiement a le format paysage DIN A6 (148 × 105 mm). Le récépissé placé à gauche de la section paiement a le format 62 × 105 mm, les deux réunis mesurent 210 × 105 mm (DIN long).

2.3 Code QR selon ISO 18004

Le code QR est un code à barres bidimensionnel selon ISO 18004, basé sur le développement de la société DENSO WAVE INCORPORATED. «QR Code» est une marque déposée de DENSO WAVE INCORPORATED.

Pour plus d'informations sur la norme ISO 18004, voir le document de référence [1].

La norme de code QR prévoit des versions pour le codage de différents volumes de données (de la version 1 à la version 40) chacun disposant de capacités de stockage distinctes sous forme de modules. Le volume respectif de données pouvant être codé dépend d'une part du niveau de correction d'erreurs choisi et, d'autre part, des données à coder (numérique, alphanumérique, binaire, Kanji).

Un nombre fixe de modules est attribué à chaque version.

2.4 Terme module selon ISO 18004

Un module désigne la plus petite unité d'information du code QR, comparable à un bit de données. Dans le code QR, les modules correspondent aux points blancs et noirs du code.

2.5 Terme niveau de correction d'erreurs selon ISO 18004

Le code QR a la capacité de restaurer les données contenues dans le code en cas d'endommagement de celui-ci (par ex. du fait de salissures, pli, impressions). Dans la norme, 4 niveaux de correction d'erreurs sont prévus, correspondant aux différentes capacités de restauration (L = env. 7 %, M = env. 15 %, Q = env. 25 %, H = env. 30 %). Plus le niveau de correction d'erreurs choisi est élevé, plus le volume de données codable est faible. Pour la QR-facture, le niveau de correction d'erreurs «M» est à utiliser.

2.6 Swiss QR Code

Le Swiss QR Code correspond aux exigences dans ce document et permet le déclenchement de paiements auprès d'établissements financiers via tous les canaux de paiement et au guichet de la poste (succursales et succursales avec partenaire). Il est marqué par une croix suisse en son centre.



Illustration 3: Swiss QR Code

2.7 IID

L'IID (identification d'établissement) sert, en Suisse et au Liechtenstein, à l'identification des établissements financiers en tant que participant aux systèmes RBTR/IP suisses. Une IID au minimum est affectée à chaque établissement.

2.8 QR-IID

La QR-IID est une variante de l'identification de l'établissement (IID). Les QR-IID sont composées exclusivement de numéros entre 30000 et 31999. Les IBAN (QR-IBAN) définis sur la base de ces QR-IID sont utilisés exclusivement pour la procédure avec référence QR dans la QR-facture (voir chapitre 2.10).

2.9 IBAN

IBAN est la représentation normalisée à l'échelon international pour un numéro de compte bancaire conformément à la norme ISO 13616.

2.10 QR-IBAN

Dans le cas de paiements avec une référence QR structurée, le QR-IBAN doit être utilisé en tant qu'indication du compte de crédit. Cela n'est possible que pour la facturation et le paiement en CHF. La structure formelle du QR-IBAN correspond aux règles selon la norme ISO 13616 pour IBAN. Un QR-IBAN ne peut être utilisé que pour des entrées de paiement. Des paiements au débit avec un QR-IBAN ne sont pas prévus. La procédure de paiement avec référence est reconnue par le biais d'une identification spéciale de l'établissement financier (QR-IID). Les valeurs de 30000 à 31999 sont réservées en exclusivité pour la QR-IID. Une QR-IID au moins est attribuée à chaque établissement financier juridiquement indépendant participant à la procédure. Le QR-IBAN contient la QR-IID de l'établissement dans lequel est domicilié le compte pour identifier la procédure.

Les explications détaillées au sujet de la QR-IID et du QR-IBAN sont disponibles dans le document *Informations fonctionnelles concernant la QR-IID et le QR-IBAN* [5].

La version actuelle est disponible dans le [centre de téléchargement](#).

2.11 DPI

La résolution d'imprimante ou de numériseur est normalement spécifiée en dots per inch (DPI).

2.12 Références clients

Les deux types de références suivants peuvent être utilisés pour les paiements présentant une référence structurée.

2.12.1 Référence QR

La référence QR doit toujours avoir 26 caractères numériques, suivis d'un chiffre de contrôle selon modulo 10 récursif (voir Annexe B) et peut être utilisée par l'émetteur de factures sous forme de référence structurée pour la facturation en CHF. La référence ne doit pas être composée exclusivement de zéros et ne peut être utilisée qu'en combinaison avec un QR-IBAN.

2.12.2 Creditor Reference

Creditor Reference selon la norme ISO 11649. La référence doit comporter au minimum 5 et au maximum 25 caractères alphanumériques. En commençant par RF, suivi des chiffres de contrôle (3^e et 4^e chiffres). Le chiffre de contrôle de la Creditor Reference doit être calculé avec le modulo 97-10. La Creditor Reference ne peut être utilisée qu'avec un IBAN et pour la facturation en CHF et en EUR.

3 Prescriptions de présentation pour la section paiement avec Swiss QR Code et récépissé

3.1 Généralités

La section paiement d'une QR-facture avec un récépissé peut prendre les formes suivantes:

1. Partie intégrée d'une QR-facture sous forme papier;
2. Annexe à une QR-facture sous forme papier;
3. Partie intégrée d'une QR-facture électronique ou annexe à une QR-facture sous forme de fichier PDF (voir chapitre 3.7 «Remarque sur la QR-facture au format PDF»).

Pour la section paiement d'une QR-facture avec un récépissé, il existe les prescriptions de présentation suivantes, qui se rapportent aux trois formes:

- La section paiement doit être placée impérativement sur l'arête de coupe inférieure de la QR-facture ou, à défaut, être pourvue d'une perforation à la place des bords de découpe.
- La section paiement doit être placée à droite du récépissé et avoir la même hauteur. La section paiement et le récépissé correspondent ensemble à la longueur de la partie étroite du format A4.
- Seuls peuvent être imprimés les titres et informations ou valeurs prévus pour les différentes zones (voir chapitres 3.5 «Zones de la section paiement» et surtout 3.5.4 «Zone Indications»)
- L'utilisation de la section paiement et du récépissé en tant que support ou moyen publicitaire est exclue. Le verso ne doit pas être imprimé.
- Si les données concernant le montant et le débiteur (Payable par (nom/adresse)) ne sont pas imprimées lors de la facturation, les champs à compléter à la main sont à indiquer aussi bien dans la section paiement que dans le récépissé (voir aussi Illustration 5, Illustration 6 et Illustration 9).

Si la section paiement est intégrée dans une QR-facture sous forme papier, les exigences suivantes s'appliquent en plus de celles susmentionnées:

- Une perforation doit permettre de détacher facilement la section paiement avec récépissé des indications de la facture. De même, une perforation est prévue entre la section paiement et le récépissé. Cela s'applique également si la section paiement/récépissé est jointe séparément à la facture ou à la correspondance.
- La section paiement doit être correctement détachée, afin d'éviter tout refus ou retard de traitement ainsi que toute éventuelle facturation de frais supplémentaires aux payeurs ou aux créanciers.

Vous trouverez de plus amples informations sur les prescriptions de présentation (notamment le *Style Guide*) pour la section paiement de la QR-facture avec récépissé ainsi que des exemples dans le [centre de téléchargement](#).

3.2 Langue de correspondance

La QR-facture peut être établie dans les langues de correspondance allemand, français, italien, romanche et anglais. Le choix de la langue de correspondance est libre pour l'émetteur de factures. Les termes à employer dans les différentes langues de correspondance figurent dans l'Annexe D.

3.3 Format et qualité de papier

Une section paiement physique avec récépissé doit être créée sur un papier blanc, perforé présentant un poids compris entre 80 et 100 g/m². L'utilisation de papiers recyclés, FSC et TCF approuvés est autorisée. Les papiers standard couchés/enduits et réfléchissants ne sont en revanche pas admis.

La section paiement a le format paysage DIN A6 (148 × 105 mm). Le récépissé placé à gauche de la section paiement a le format 62 × 105 mm, de telle sorte que les deux conjointement présentent une dimension de 210 × 105 mm (DIN long).

3.4 Polices et taille des caractères

Seules les polices sans empattements Arial, Frutiger, Helvetica et Liberation Sans en noir sont admises. Le texte ne peut être ni mis en italique ni souligné.

La taille des caractères de la section paiement pour les titres et les valeurs correspondantes doit être de 6 pt au minimum et de 10 pt au maximum. Les titres doivent toujours avoir la même taille dans les zones «Montant» et «Indications». Ceux-ci doivent être représentés en **gras** et avoir une taille de caractères plus petite de 2 pt que la taille de caractères des valeurs correspondantes. Pour les titres, il est recommandé d'utiliser une taille de caractères de 8 pt et pour les valeurs correspondantes une taille de caractères de 10 pt. Le titre «Section paiement» fait exception avec une taille de police de 11 pt (**gras**).

Lors de l'impression de l'élément «Procédures alternatives», la taille de caractères est de 7 pt, la désignation de la procédure alternative étant imprimée en **gras**.

L'élément «Créancier final» est prévu conceptuellement mais n'est pas utilisé pour la QR-facture et par conséquent n'est pas imprimé. En cas de libération éventuelle avec impression correspondante, la taille de caractères prévue est de 7 pt, la désignation étant imprimée en **gras**.

La taille de caractères pour le récépissé est de 6 pt pour les titres (**gras**) et de 8 pt pour les valeurs correspondantes. Le titre «Récépissé» fait exception avec une taille de police de 11 pt (**gras**).

Si lors de la numérisation, en complément du contenu du Swiss QR Code, les informations contenues dans la partie visible de la section paiement sont lues intégralement ou partiellement, les meilleurs résultats sont obtenus lorsque les titres possèdent une taille de 8 pt et les informations de texte une taille de 10 pt. Il doit toutefois être garanti que toutes les informations nécessaires puissent être représentées dans la partie visible.

3.5 Zones de la section paiement (sans réception)

L'illustration ci-après montre les cinq zones de la section paiement. Les contenus sont décrits dans les chapitres suivants.

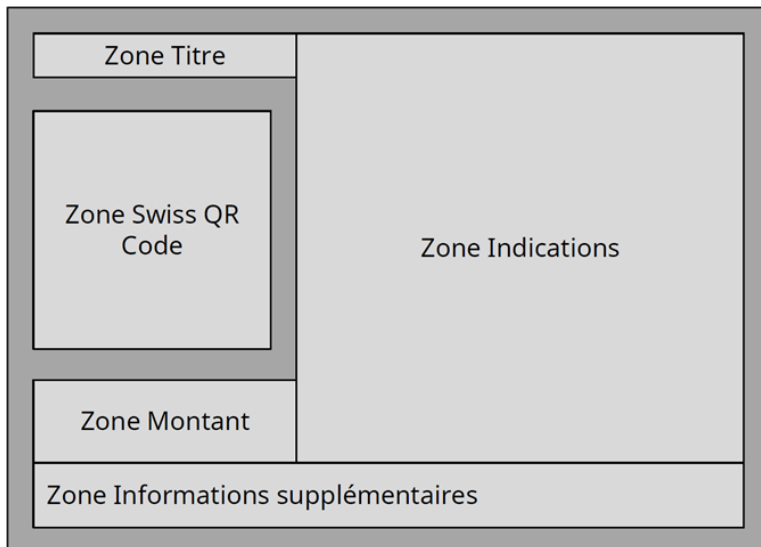


Illustration 4: Représentation schématique de la section paiement d'une QR-facture

Les zones vierges (en foncé dans l'illustration 4) sont impératives. Elles doivent avoir 5 mm au minimum en largeur et hauteur et ne peuvent pas être imprimées.

3.5.1 Zone Titre

Dans la zone Titre, le titre «Section paiement» doit être imprimé avec la taille de police de 11 pt **gras**.

3.5.2 Zone Swiss QR Code

Dans la zone Swiss QR Code, la bordure large de 5 mm doit être respectée. Il est ainsi possible de s'assurer que le code QR peut être lu.

3.5.3 Zone Montant

La zone Montant comprend la monnaie et le montant, qui sont utilisés en tant que titres. Les monnaies Franc suisse et Euro sont supportées, le code monétaire «CHF» ou «EUR» étant imprimé à gauche devant l'indication du montant ou le champ du montant. Le montant doit être compris entre CHF / EUR 0.01 et CHF / EUR 999'999'999.99. Pour les montants inférieurs à CHF / EUR 1.00, il est recommandé d'utiliser la variante de représentation CHF / EUR 0.10, par exemple.

Si le montant figure dans le Swiss QR Code, il doit venir après le code monétaire. Pour le caractère de séparation des milliers, il convient d'utiliser un «caractère espace» et pour le caractère de séparation des décimales le point «.»». L'indication du montant doit toujours être composée de deux décimales (par ex. CHF 1 590.00 / EUR 1 590.00).

Si le Swiss QR Code ne contient pas de montant, une zone sans couleur, de dimensions 40 × 15 mm, avec des coins noirs d'une épaisseur de trait de 0,75 pt doit être imprimée, dans laquelle le montant doit être rempli à la main par le débiteur («Payable par»), si possible en couleur noire. Un fichier correspondant pour la création des coins est disponible dans le [centre de téléchargement](#).

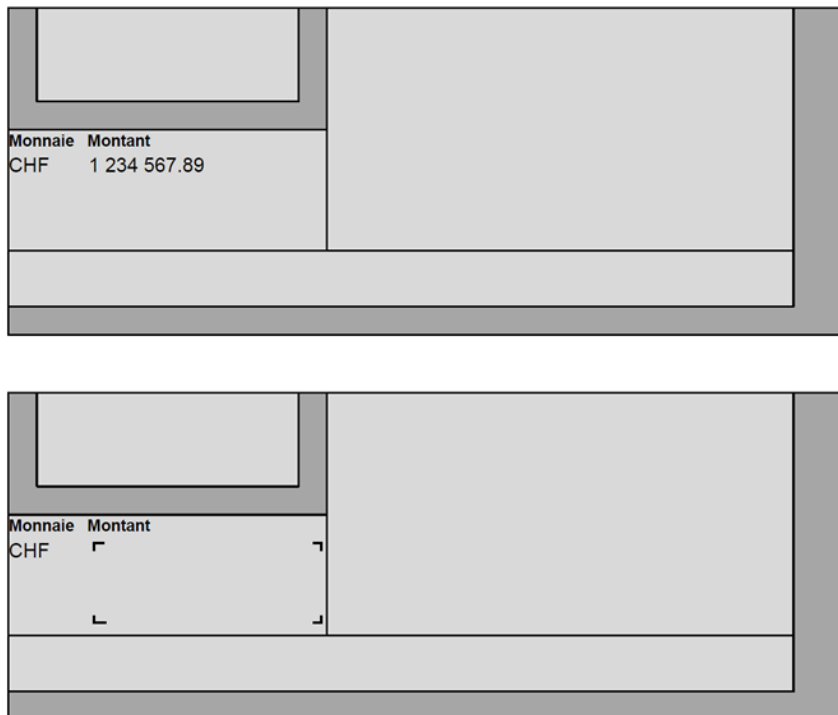


Illustration 5: Représentation schématique de la zone «Montant»

3.5.4 Zone Indications

Dans la zone Indications, toutes les valeurs d'importance pour un paiement tirées du Swiss QR Code doivent être imprimées. De plus, chaque indication doit être identifiée par un titre. Les valeurs suivantes **doivent, si contenues dans le Swiss QR Code**, apparaître dans l'ordre suivant. S'il n'y a pas de valeurs dans le Swiss QR Code, ni les titres correspondants ni un autre texte ne doivent être affichés.

Titre	Remarques
Compte / Payable à	<p>IBAN/QR-IBAN selon le Swiss QR Code. L'impression s'effectue par blocs de 4 caractères (5 groupes de 4 caractères, dernier caractère séparé).</p> <p>Titulaire du compte indiqué:</p> <p>Les indications relatives au créancier sur la QR-facture doivent concorder avec les indications qui sont indiquées pour le compte à créditer du créancier.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si le nom du créancier est trop long, il est permis de l'abréger en concertation avec la banque du créancier. Il peut être imprimé sur deux lignes dans la partie visible. <p>Adresse:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour la facturation par un créancier ayant son siège à l'étranger, y compris au Liechtenstein, le code pays doit toujours être imprimé sur la section paiement. • Les adresses c/o, les indications de boîte postale, etc. ne sont pas pertinentes pour le payeur; ces indications peuvent être placées sur la facture elle-même (par ex. dans l'en-tête de facture).
Référence	<p>Référence QR ou Creditor Reference (ISO 11649). L'impression s'effectue par blocs de 5 caractères (commençant avec 2 caractères, ensuite 5 groupes de 5 caractères). La Creditor Reference est imprimée par blocs de quatre.</p>
Informations supplémentaires	<p>Informations supplémentaires pour le destinataire de la facture.</p> <p>Ici sont indiqués les contenus des lignes «Ustrd» (Communication non structurée) et «StrdBkginf» (Informations de facture). Pour le destinataire de la facture, seules les informations provenant de «Ustrd» sont pertinentes et doivent impérativement être imprimées.</p> <p>Les deux lignes peuvent contenir ensemble jusqu'à 140 caractères. Si les deux lignes sont remplies, un saut de ligne doit avoir lieu après les informations provenant de la ligne «Ustrd» (Communication non structurée). Si la place disponible est insuffisante, le saut de ligne peut être omis (compromet la lisibilité). Si toutes les indications contenues dans le code QR ne peuvent pas être affichées, l'impression raccourcie doit être identifiée à la fin avec des points de suspension «...», en s'assurant que les données personnelles soient affichées.</p>
Payable par ou Payable par (nom/adresse)	<p>Si le débiteur a une adresse à l'étranger, le code pays doit être imprimé sur la section paiement.</p>

Titre	Remarques
	<p>Si le nom du débiteur est trop long, il est permis de le tronquer. La troncature n'est autorisée que si les informations restent sans équivoque.</p> <p>Si le débiteur n'existe pas dans le Swiss QR Code, il convient d'utiliser le titre «Payable par (nom / adresse)» à la place de «Payable par» et une zone sans couleur avec des coins noirs d'une épaisseur de trait de 0,75 pt doit être imprimée (voir Illustration 6). Celle-ci doit avoir une dimension minimale de 65 × 25 mm.</p> <p>Un exemple est disponible dans le <i>Style Guide</i> du centre de téléchargement.</p>

Tableau 4: Titres de la section paiement dans la zone «Indications»

Remarques

Les titres énumérés ci-dessus (voir Annexe D) sont à utiliser impérativement et ne peuvent pas être modifiés s'ils figurent dans le Swiss QR Code.

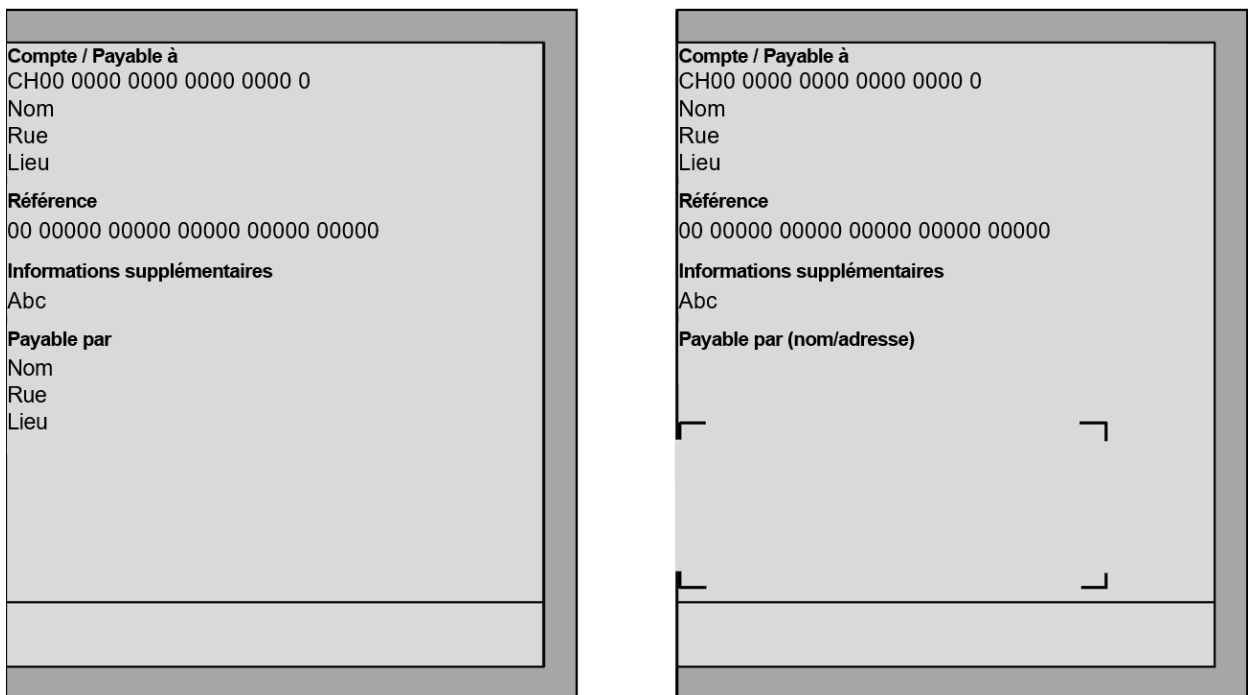


Illustration 6: Représentation schématique de la zone «Indications»

3.5.5 Zone Informations supplémentaires

Cette zone contient l'élément de données «Procédures alternatives».

Procédures alternatives

Dans le trafic des paiements suisse, il existe différentes méthodes pour établir une facture. Un prestataire de services (partenaire réseau) peut convertir la QR-facture en une autre méthode. Les informations nécessaires à cette conversion se trouvent dans la ligne «Procédures alternatives».

La zone figurant tout en bas de la section paiement et de la zone «Informations supplémentaires» peut servir à l'indication de procédures alternatives. Il existe au maximum deux éléments, qui sont affichés à chaque fois dans une ligne avec une taille de caractères de 7 pt. L'élément contient au début le nom (abrégé) de la procédure alternative. Ensuite, les données personnelles doivent être mentionnées, de telle sorte que leur affichage soit assuré.

Le Swiss QR Code comporte 100 caractères alphanumériques par «procédure alternative» qui peuvent être fournis au maximum deux fois. Environ 90 caractères peuvent être imprimés sur une ligne, de sorte que toutes les informations disponibles dans le code QR peuvent ne pas être affichées. Si tel est le cas, l'impression abrégée doit être indiquée par «...» en fin de ligne et il faut s'assurer que toutes les données à caractère personnel soient affichées.

- Il faut d'abord encoder la désignation (abrégée) de la procédure alternative (par ex. eBill). Il faut que le caractère suivant contienne le «caractère de séparation» du sous-élément utilisé (par ex. «/»).
- Ensuite, les données doivent être indiquées comme le prévoit la procédure de paiement alternative respective.
- Un nombre quelconque de sous-éléments peut être fourni dans la limite de la longueur autorisée de l'élément.

Les données figurant dans l'élément «Procédures alternatives» ne sont interprétées et utilisées que par les procédures respectives. Elles servent uniquement au débiteur pour l'utilisation simplifiée de ces procédures.

Des informations actuelles sur les procédures alternatives figurent sur www.six-group.com/fr/products-services/banking-services/payment-standardization/standards/qr-bill.html.

3.6 Zones du récépissé

L'illustration suivante présente les quatre zones du récépissé. Les contenus sont décrits dans les chapitres suivants. Par rapport à la section paiement, les zones Code QR et «Informations supplémentaires» sont supprimées.

La zone Point de dépôt doit avoir une hauteur d'au moins 2 cm. Les zones vierges, colorées en foncé dans l'illustration 7, doivent avoir une hauteur et une largeur de 5 mm. Elles peuvent toutefois être réduites en faveur de la zone Point de dépôt. Les «Informations supplémentaires» ne doivent pas être imprimées sur le récépissé.

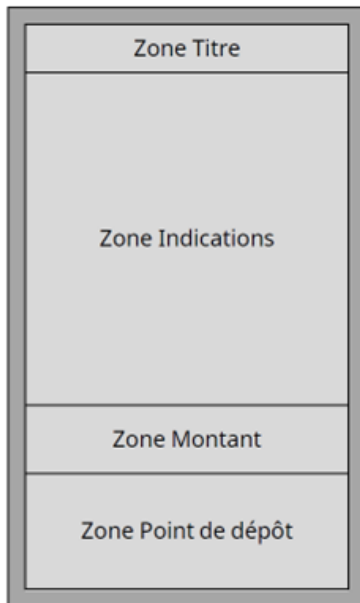


Illustration 7: Représentation schématique du récépissé d'une section paiement d'une QR-facture

3.6.1 Zone Titre

Dans la zone Titre, le titre «Récépissé» doit être imprimé avec la taille de police de 11 pt **gras**.

3.6.2 Zone Indications

Dans la zone Indications, les valeurs utilisées, comme celles dans la section paiement, doivent être imprimées à l'identique de celles du Swiss QR Code. De plus, chaque indication doit être identifiée par un titre. Les valeurs suivantes **doivent, si contenues dans le Swiss QR Code, apparaître dans l'ordre suivant**. Les «Informations supplémentaires» ne doivent pas être imprimées sur le récépissé.

Titre	Remarques
Compte / Payable à	IBAN/QR-IBAN selon le Swiss QR Code. L'impression s'effectue par blocs de 4 caractères (5 groupes de 4 caractères, dernier caractère séparé). Titulaire du compte indiqué: <ul style="list-style-type: none"> • Les indications relatives au créancier sur la QR-facture doivent concorder avec les indications qui sont indiquées pour le compte à créditer du créancier. • Si le nom du créancier est trop long, il est permis de le tronquer. La troncature n'est autorisée que si les informations restent sans équivoque. Il peut être imprimé sur deux lignes dans la section paiement. Adresse: <ul style="list-style-type: none"> • Pour la facturation par un créancier ayant son siège à l'étranger, y compris au Liechtenstein, le code pays doit toujours être imprimé sur la section paiement. • Les adresses c/o, les indications de boîte postale, etc. ne sont pas pertinentes pour le payeur; ces indications doivent être placées sur la facture elle-même (par ex. dans l'en-tête de facture).
Référence	Référence QR ou Creditor Reference (ISO 11649). L'impression s'effectue par blocs de 5 caractères (commençant avec 2 caractères, ensuite 5 groupes de 5 caractères). La Creditor Reference est imprimée par blocs de quatre.
Payable par ou Payable par (nom/adresse)	Si le débiteur n'existe pas dans le Swiss QR Code, il convient d'utiliser le titre «Payable par (nom / adresse)» à la place de «Payable par» et une zone sans couleur avec des coins noirs d'une épaisseur de trait de 0,75 pt doit être imprimée (voir Illustration 9 à droite). Celle-ci doit avoir une dimension minimale de 52 × 20 mm. Un exemple est disponible dans le <i>Style Guide</i> dans le centre de téléchargement . Si le nom du débiteur est trop long, il est permis de l'abréger. Les abréviations ne sont permises que si les informations restent sans équivoque. Le nom peut être imprimé sur deux lignes dans la section paiement. Si le débiteur a une adresse à l'étranger, le code pays doit être imprimé sur la section paiement.

Tableau 5: Titres du récépissé dans la zone «Indications»

Remarques

Les titres énumérés ci-dessus (voir Annexe D) sont à utiliser impérativement et ne peuvent pas être modifiés s'ils figurent dans le Swiss QR Code.

Illustration 8: Représentation schématique de la zone «Indications» du récépissé d'une QR-facture

En raison de la place limitée, il est autorisé

- D'apposer des indications dans une taille de caractères plus petite et donc différente de celle de la section paiement. La taille minimale est de 6 pt.
- Pour l'adresse de créanciers (Payable à) et de débiteurs (Payable par), d'omettre la rue et le numéro de maison.

3.6.3 Zone Montant

La zone Montant comprend la monnaie et le montant, qui doivent être imprimés en tant que titres. Les monnaies Franc suisse et Euro sont supportées, le code monétaire CHF ou EUR étant imprimé à gauche devant l'indication du montant ou le champ du montant. Le montant doit être compris entre CHF / EUR 0.01 et CHF / EUR 999'999'999.99. Pour les montants inférieurs à CHF / EUR 1.00, il est recommandé d'utiliser la variante de représentation CHF / EUR 0.10, par exemple.

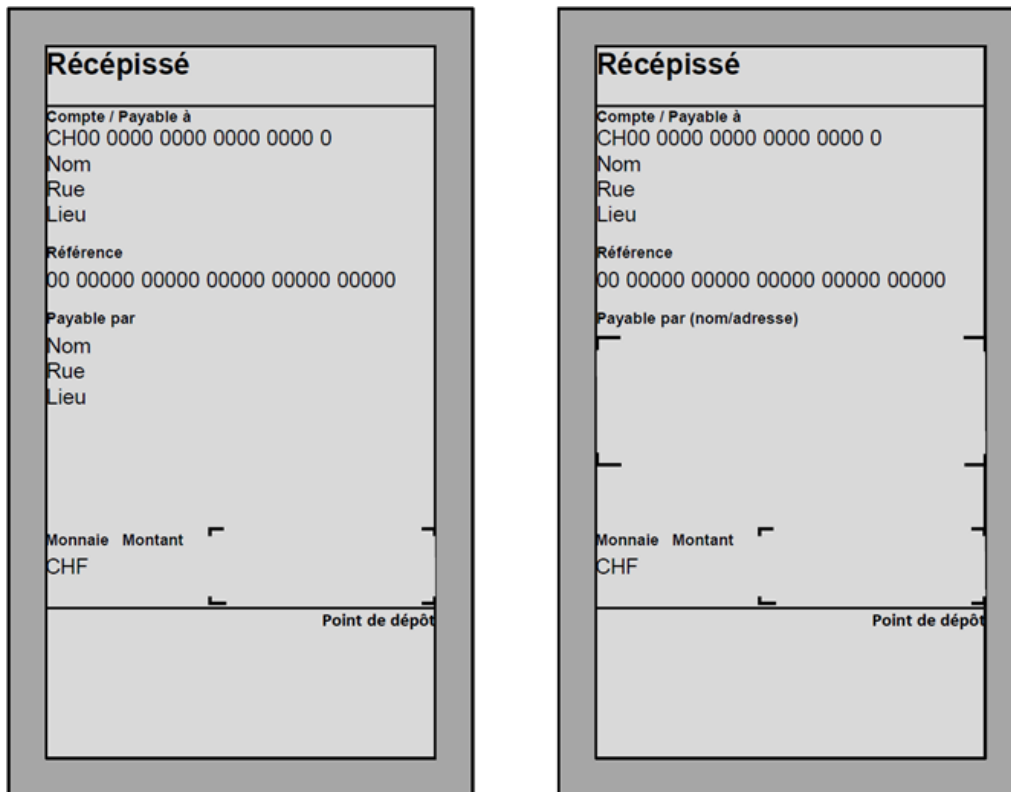
Si le montant figure dans le Swiss QR Code, il doit venir après le code monétaire. Pour le caractère de séparation des milliers, il convient d'utiliser un «caractère espace» et pour le caractère de séparation des décimales le point «.». L'indication du montant doit toujours être composée de deux décimales (par ex. CHF 1 590.00 / EUR 1 590.00).

Si le Swiss QR Code ne contient pas de montant, une zone sans couleur, de dimensions 30 x 10 mm, avec des coins noirs d'une épaisseur de trait de 0,75 pt doit être imprimée, dans laquelle le montant doit être rempli à la main par le débiteur.

Un fichier correspondant est disponible dans le [centre de téléchargement](#).

3.6.4 Zone Point de dépôt

La zone Point de dépôt contient le libellé «Point de dépôt», qui doit être imprimé, justifié à droite, dans la langue de correspondance en question.



The image shows two schematic diagrams of a receipt section, labeled 'Récépissé'. Both diagrams are enclosed in a grey border. The left diagram contains the following text: 'Compte / Payable à', 'CH00 0000 0000 0000 0000 0', 'Nom', 'Rue', 'Lieu', 'Référence', '00 00000 00000 00000 00000 00000', 'Payable par', 'Nom', 'Rue', 'Lieu', 'Monnaie Montant', 'CHF', and 'Point de dépôt'. The right diagram is identical but includes a 'Payable par (nom/adresse)' field with a dashed box below it.

Illustration 9: Représentation schématique du récépissé d'une section paiement d'une QR-facture

3.7 Remarque sur la QR-facture au format PDF

Les QR-factures (ou sections paiement séparées avec récépissé) au format PDF ne conviennent que pour les paiements effectués dans le cadre de la banque en ligne / banque mobile, mais pas pour le trafic des paiements sur papier au guichet. Lors de l'impression de fichiers PDF, il doit être garanti que les prescriptions de format précitées sont respectées.

Si la QR-facture avec section paiement et récépissé ou la section paiement avec récépissé séparé est créée sous forme de document PDF et envoyée électroniquement, le format A6 de la section paiement et du récépissé placé à gauche doit être repéré par des lignes. De plus, un symbole de ciseaux ✂ doit être apposé sur chacune de ces lignes ou alternativement la mention «À détacher avant le versement» au-dessus de la ligne (en dehors de la section paiement). Ceci signale au débiteur qu'il détache proprement la section paiement et le récépissé par découpage, s'il souhaite transmettre la QR-facture par voie postale à son établissement financier pour paiement ou s'il désire procéder au règlement au guichet de la poste (succursales et succursales avec partenaire).

3.8 Prescriptions de présentation pour l'utilisation en ligne de la QR-facture

Cette section s'adresse aux émetteurs de factures qui veulent proposer la QR-facture comme moyen de paiement sur leurs canaux en ligne.

Les prescriptions mentionnées dans le chapitre 3.8.3 doivent être prises en compte lors de l'utilisation en ligne exclusive de la QR-facture, afin de garantir ou de faciliter son traitement correct et de limiter les possibilités d'abus.

3.8.1 Définition

Les émetteurs de factures qui souhaitent donner à leurs clients la possibilité de payer leur créance au moyen du Swiss QR Code dans leur canal en ligne doivent respecter les points définis au chiffre 3.8.3. Lors de l'utilisation en ligne de la QR-facture, seule la section paiement de la QR-facture et quelques autres éléments définis dans le chapitre 3.8.3 sont affichés.

3.8.2 Application

La facturation en ligne avec la QR-facture présuppose que les payeurs disposent d'un lecteur de code QR ou d'une application mobile banking, à l'aide desquels les données de paiement peuvent être transmises à l'e-banking, à un ERP ou à un logiciel de paiement.

3.8.3 Mise en œuvre

Lors de l'application en ligne de la QR-facture, les points suivants doivent être respectés:

- Lors de l'utilisation en ligne de la QR-facture, l'affichage du récépissé de la QR-facture n'est pas nécessaire. Seule la section paiement doit être affichée avec les données définies dans le chapitre 3.5 des *Implementation Guidelines*.
- En plus de la section paiement, le client doit avoir la possibilité d'obtenir la QR-facture complète, y compris le récépissé, s'il souhaite effectuer un paiement au guichet de poste ou via un ordre de paiement.
- Si la résolution du terminal sur lequel la section paiement est affichée ne suffit pas à reproduire la totalité de la section paiement, l'émetteur de factures doit s'assurer que toutes les indications visibles sur la section paiement sont également affichées (par ex. représentation sur smartphones, etc.).
- Le payeur de la facture doit être explicitement informé par l'émetteur de factures qu'une QR-facture dans un contexte en ligne, qui ne contient que la section paiement, ne doit être utilisée que pour les paiements via l'e-banking, le mobile banking, les solutions logicielles ou les systèmes ERP.
- Si le payeur de la facture imprime la section paiement (exemple voir chapitre 3.8.4) et l'envoie sous forme physique à un établissement financier pour paiement via un ordre de paiement, il convient d'observer les points suivants: les ordres de paiement qui contiennent la section paiement et qui ne correspondent pas aux dimensions définies dans le chapitre 3.5 ne peuvent pas être traités par les établissements financiers et sont donc refusés ou le traitement peut entraîner des frais supplémentaires pour le payeur/créancier.

3.8.4 Exemple d'une représentation en ligne de la QR-facture

Lors de l'utilisation en ligne de la QR-facture, la section paiement doit au moins être affichée pour le payeur:



Illustration 10: Prescription de mise en œuvre de la représentation d'une QR-facture dans un contexte en ligne

La représentation peut également correspondre à la mise en page officielle de la QR-facture (section paiement et réception). Il est important que les points mentionnés au chapitre 3.8.3 soient tous inclus.

4 Gestion des données du Swiss QR Code

4.1 Spécifications techniques

4.1.1 Jeu de caractères

Dans le Swiss QR Code selon la norme suisse, le sous-ensemble suivant de caractères du jeu de caractères Unicode UTF-8 est autorisé:

- Latin de base (point Unicode U+0020 – U+007E)
- Supplément Latin-1 (point Unicode U+00A0 – U+00FF)
- Latin étendu A (point Unicode U+0100 – U+017F)

ainsi que les caractères suivants:

- Š - (LETTRE MAJUSCULE LATINE S AVEC UNE VIRGULE EN DESSOUS, point Unicode U+0218)
- š - (LETTRE MINUSCULE LATINE S AVEC UNE VIRGULE EN DESSOUS, point Unicode U+0219)
- Ť - (LETTRE MAJUSCULE LATINE T AVEC UNE VIRGULE EN DESSOUS, point Unicode U+021A)
- ť - (LETTRE MINUSCULE LATINE T AVEC UNE VIRGULE EN DESSOUS, point Unicode U+021B)
- € - (SIGNE EURO, point Unicode U+20AC)

Le message et les données du Swiss QR Code doivent être encodés avec UTF-8.

4.1.2 Caractères admis dans les définitions des lignes

Détails concernant la colonne «Définitions des lignes» dans le Tableau 8:

Caractères	Définitions
de manière générale	Jeu de caractères conformément au chapitre 4.1.1
numérique	0–9
alphanumérique	A–Z a–z 0–9
décimal	0–9 plus séparateur décimal «.»

Tableau 6: Caractères admis

4.1.3 Longueur des lignes

Les longueurs spécifiées pour les différents éléments représentent des longueurs maximales. Un remplissage des éléments avec des blancs jusqu'à la longueur maximale n'est pas admis.

4.1.4 Élément Caractère séparateur

Les différents éléments du Swiss QR Code selon la norme suisse sont séparés entre eux par un retour chariot. Tous les éléments de données doivent exister. Si l'élément de données n'a pas de contenu, il faut au moins un retour chariot. Le même type de retour chariot doit toujours être utilisé au sein d'un même document. Les retours chariot suivants sont autorisés:

- CR (carriage return) + LF (line feed)
- LF (line feed)

Les éléments de données marqués du statut «A» (Additional) constituent des exceptions. Ceux-ci sont omis s'ils ne sont pas utilisés et aucune ligne suivante n'est utilisée.

Le retour chariot n'a pas lieu après le dernier élément.

4.1.5 Groupes de données

Les groupes de données surlignés en **bleu clair** dans le Tableau 8 «Éléments de données du Swiss QR Code» ne servent qu'à la présentation du contexte fonctionnel et à la définition de règles communes.

De tels groupes de données ne doivent pas être livrés dans le Swiss QR Code.

En cas d'utilisation du groupe de données dans des groupes de données signalés comme «optional», tous les sous-éléments indiqués comme «dependent» doivent être remplis.

4.2 Structure des données

Le tableau «Éléments de données du Swiss QR Code» spécifie tous les éléments d'importance pour le Swiss QR Code.

4.2.1 Conventions de représentation

Les conventions de représentation suivantes s'appliquent dans ce document.

Le tableau «Éléments de données du Swiss QR Code» relatif à la structure des données contient les colonnes et informations suivantes:

1. Structure des données
 - Structure logique des données; définit les groupes de données (nom du groupe de données dans les champs en bleu) qui vont logiquement de pair
2. Nom d'élément
 - Nom d'élément technique
3. Statut
4. Définition générale
 - Définitions et désignations fonctionnelles
5. Définition des lignes
 - Définitions techniques des lignes

Statut

Les statuts suivants (indication sur l'utilisation) sont possibles pour les différents éléments:

Statut (St.)	Désignation	Description
M	Mandatory	La ligne doit impérativement être livrée dûment remplie. La désignation «Groupe de données obligatoire» est utilisée dans le tableau des éléments de données (voir chapitre 4.2.2).
D	Dependent	La ligne doit impérativement être remplie lorsque le groupe de données supérieur est rempli.
O	Optional	La ligne doit impérativement être livrée, mais pas impérativement remplie (peut être vide).
A	Optional	Les lignes peuvent être supprimées si elles ne sont pas utilisées et ne sont pas suivies d'une autre ligne. Les lignes avec le statut A ne sont pas pertinentes pour le traitement des paiements. Les QR-factures comportant des erreurs dans les lignes avec le statut A ne doivent pas être rejetées.
X	Ne pas remplir	La ligne ne doit pas être remplie, mais doit être livrée (prévue conceptuellement «ne doit pas être utilisé», le caractère de séparation doit être livré).

Tableau 7: Statut des éléments

Code couleur dans les tableaux

Les éléments de données contenant au moins un sous-élément représentent des groupes de données et sont marqués en [bleu clair](#).

Représentation de la structure logique dans les tableaux

Pour pouvoir identifier où un élément se trouve dans la structure logique du Swiss QR Code, la profondeur d'imbrication est indiquée avec un caractère «+» de tête dans la colonne «Data Structure». L'IBAN dans les «Informations sur le créancier» est par exemple représenté comme suit:

QRCH

+CdtrInf

++IBAN

Représentation d'une désignation différente dans la section paiement/récépissé

Pour certains groupes de données, une désignation différente du nom d'élément est indiquée dans le tableau, utilisée comme titre sur la section paiement/récépissé. Cette désignation est valable pour les sous-éléments y afférents et est indiquée dans les tableaux *en italique et en bleu* en dessous de la désignation du groupe de données:

<p>Débiteur final <i>Payable par</i></p>

Illustration 11: Groupe de données avec nom d'élément fonctionnel et désignation fonctionnelle pour la section paiement

4.2.2 Éléments de données de la QR-facture

Éléments QR		Définition Swiss QR Code			
Structure des données	Nom d'élément	St.	Définition générale	Définition de la ligne	Ligne
QRCH +Header	Header		Header Données d'en-tête. Contient des informations fondamentales sur le code QR	Groupe de données obligatoire	
QRCH +Header ++QRType	QRType	M	QRType Identifiant unique pour le Swiss QR Code. Valeur fixe «SPC» (Swiss Payments Code)	Longueur fixe: trois positions alphanumériques	1
QRCH +Header ++Version	Version	M	Version Contient la version de la spécification (<i>Implementation Guidelines</i>) utilisée au moment de la création du Swiss QR Code. Les deux premières positions indiquent la version principale, les deux positions suivantes la sous-version. Valeur fixe «0200» pour la version 2.0 Attention: en collaboration avec des représentants de la place financière, SIX a décidé de ne plus accepter que la spécification de version «0200» dans la version principale 02. À partir de la version principale 03, il sera possible de reproduire des sous-versions.	Longueur fixe: quatre positions numériques	2
QRCH +Header ++Coding	Coding	M	Coding Type Code de jeu de caractères. Valeur fixe 1 (identifie UTF-8 limité au jeu de caractères latin voir chapitre 4.1.1)	Longueur fixe: une position numérique	3
QRCH +CdtrInf	CdtrInf		Informations sur le créancier Compte / Payable à	Groupe de données obligatoire	
QRCH +CdtrInf ++IBAN	IBAN	M	IBAN IBAN ou QR-IBAN du créancier.	Longueur fixe: 21 caractères alphanumériques, pas d'espaces autorisés, IBAN seulement admis avec code de pays CH ou LI.	4
QRCH +CdtrInf ++Cdtr	Cdtr		Créancier	Groupe de données obligatoire	

Éléments QR		Définition Swiss QR Code			
Structure des données	Nom d'élément	St.	Définition générale	Définition de la ligne	Ligne
QRCH +CdtrInf ++Cdtr +++AdrTp	AdrTp	M	Type d'adresse Le type d'adresse est spécifié à l'aide d'un code. Le code suivant est autorisé: «S» - Adresse structurée	Longueur fixe: une position alphanumérique	5
QRCH +CdtrInf ++Cdtr +++Name	Nom	M	Nom Nom ou entreprise du créancier selon la désignation de compte. Remarque: correspond toujours au titulaire du compte	70 caractères au maximum. Prénom (optionnel, livraison recommandée, si disponible) + nom ou raison sociale	6
QRCH +CdtrInf ++Cdtr +++StrtNmOrAdrLine1	StrtNmOrAdrLine1	O	Rue Adresse structurée: rue/boîte postale de l'adresse du créancier	70 caractères au maximum.	7
QRCH +CdtrInf ++Cdtr +++BldgNbOrAdrLine2	BldgNbOrAdrLine2	O	Numéro de l'adresse Adresse structurée: numéro de maison de l'adresse du créancier	Adresse structurée: 16 caractères au maximum	8
QRCH +CdtrInf ++Cdtr +++PstCd	PstCd	D*	Numéro postal d'acheminement Numéro postal d'acheminement de l'adresse du créancier	16 caractères au maximum Le code postal est toujours à indiquer sans code de pays de tête. * En raison de l'obligation d'adresse structurée, l'élément doit toujours être livré.	9
QRCH +CdtrInf ++Cdtr +++TwnNm	TwnNm	D*	Localité Lieu de l'adresse du créancier	35 caractères au maximum * En raison de l'obligation d'adresse structurée, l'élément doit toujours être livré.	10
QRCH +CdtrInf ++Cdtr +++Ctry	Ctry	M	Pays Pays de l'adresse du créancier	Code de pays à deux positions selon ISO 3166-1	11
QRCH +UltmtCdtr	UltmtCdtr		Créancier final <i>En faveur de</i> Informations sur le créancier final	Le groupe de données entier ne doit pas être rempli.	
QRCH +UltmtCdtr ++AdrTp	AdrTp	X	Type d'adresse Le type d'adresse est spécifié à l'aide d'un code.		12

Éléments QR		Définition Swiss QR Code			
Structure des données	Nom d'élément	St.	Définition générale	Définition de la ligne	Ligne
QRCH +UltmtCdtr ++Name	Nom	X	Nom Nom ou entreprise du créancier final		13
QRCH +UltmtCdtr ++StrtNmOrAdrLine1	StrtNmOrAdrLine1	X	Rue Adresse structurée: rue/boîte postale de l'adresse du créancier final		14
QRCH +UltmtCdtr ++BldgNbOrAdrLine2	BldgNbOrAdrLine2	X	Numéro de l'adresse Adresse structurée: numéro de maison de l'adresse du créancier final		15
QRCH +UltmtCdtr ++PstCd	PstCd	X	Numéro postal d'acheminement Numéro postal d'acheminement de l'adresse du créancier final		16
QRCH +UltmtCdtr ++TwnNm	TwnNm	X	Localité Lieu de l'adresse du créancier final		17
QRCH +UltmtCdtr ++Ctry	Ctry	X	Pays Pays de l'adresse du créancier final		18
QRCH +CcyAmt	CcyAmt		Information sur le montant du paiement	Groupe de données obligatoire	
QRCH +CcyAmt ++Amt	Amt	O	Montant Montant du paiement	L'élément montant est à indiquer sans zéros de tête y compris séparateur décimal et deux décimales. Décimal, 12 positions au maximum admises, y compris séparateur décimal. Seul le point («.») est admis comme séparateur décimal. Le montant doit être compris entre CHF/EUR 0.01 et 999'999'999.99.	19
QRCH +CcyAmt ++Ccy	Ccy	M	Monnaie Monnaie du paiement, code monétaire alphabétique à trois positions selon ISO 4217	Seuls CHF et EUR sont admis.	20
QRCH +UltmtDbtr	UltmtDbtr		Débiteur final <i>Payable par (nom/adresse)</i>	Groupe de données optionnel	
QRCH +UltmtDbtr ++AdrTp	AdrTp	D	Type d'adresse Le type d'adresse est spécifié à l'aide d'un code. Le code suivant est autorisé: «S» - Adresse structurée	Longueur fixe: une position alphanumérique	21

Éléments QR		Définition Swiss QR Code			
Structure des données	Nom d'élément	St.	Définition générale	Définition de la ligne	Ligne
QRCH +UltmtDbtr ++Name	Nom	D	Nom Nom ou entreprise du débiteur final	70 caractères au maximum. Prénom (optionnel, livraison recommandée, si disponible) + nom ou raison sociale	22
QRCH +UltmtDbtr ++StrtNmOrAdrLine1	StrtNmOrAdrLine1	O	Rue Adresse structurée: rue/boîte postale de l'adresse du débiteur final	70 caractères au maximum. L'adresse de l'Ultimate Debtor n'est pas communiquée à la banque du créancier en cas de paiements en EUR.	23
QRCH +UltmtDbtr ++BldgNbOrAdrLine2	BldgNbOrAdrLine2	O	Numéro de l'adresse Adresse structurée: numéro de maison de l'adresse du débiteur final	Adresse structurée: 16 caractères au maximum	24
QRCH +UltmtDbtr ++PstCd	PstCd	D	Numéro postal d'acheminement Numéro postal d'acheminement de l'adresse du débiteur final	16 caractères au maximum Le code postal est toujours à indiquer sans code de pays de tête.	25
QRCH +UltmtDbtr ++TwnNm	TwnNm	D	Localité Localité de l'adresse du débiteur final	35 caractères au maximum	26
QRCH +UltmtDbtr ++Ctry	Ctry	D	Pays Pays de l'adresse du débiteur final	Code de pays à deux positions selon ISO 3166-1	27
QRCH +RmtInf	RmtInf		Référence de paiement	Groupe de données obligatoire	
QRCH +RmtInf ++Tp	Tp	M	Type de référence Type de référence (QR, ISO) Les codes suivants sont admis: QRR – Référence QR SCOR – Creditor Reference (ISO 11649) NON – sans référence	4 caractères alphanumériques au maximum En cas d'utilisation d'un QR-IBAN, doit contenir le code QRR; en cas d'utilisation de l'IBAN, il est possible d'indiquer soit le code SCOR, soit le code NON.	28

Éléments QR		Définition Swiss QR Code			
Structure des données	Nom d'élément	St.	Définition générale	Définition de la ligne	Ligne
QRCH +RmtInf ++Ref	Réf.	D	Référence Remarque: La référence structurée est soit une référence QR, soit une Creditor Reference (ISO 11649).	Référence QR - doit être utilisée avec un QR-IBAN - ne peut être utilisée que pour les factures en CHF - doit toujours comporter 27 caractères - doit être numérique - doit comporter un chiffre de contrôle calculé selon modulo 10 récursif (27 ^e position de la référence) Creditor Reference (ISO 11649): - doit comporter 5 à 25 caractères - doit être alphanumérique - doit comporter un chiffre de contrôle calculé avec le modulo 97-10 (3 ^e et 4 ^e position p de la référence) Remarques - L'élément ne doit pas être rempli pour le type de référence NON. - Dans les banques, aucune différence n'est faite entre les majuscules et les minuscules.	29
QRCH +RmtInf ++AddInf	AddInf		Informations supplémentaires Des informations supplémentaires peuvent être utilisées pour la procédure avec communication et pour la procédure avec référence structurée.	La communication non structurée et les informations de facture peuvent contenir ensemble jusqu'à 140 caractères.	
QRCH +RmtInf ++AddInf +++Ustrd	Ustrd	O	Communication non structurée Les informations non structurées peuvent être utilisées pour l'indication d'un motif de paiement ou pour des informations textuelles complémentaires au sujet de paiements avec référence structurée. Les informations complémentaires concernant la référence structurée ne sont pas transmises à la banque du créancier en cas de paiements en EUR.	140 caractères au maximum.	30

Éléments QR		Définition Swiss QR Code			
Structure des données	Nom d'élément	St.	Définition générale	Définition de la ligne	Ligne
QRCH +RmtInf ++AddInf +++Trailer	Trailer	M	Trailer Identifiant unique pour la fin des données de paiement. Valeur fixe «EPD» (End Payment Data).	Longueur fixe: trois positions alphanumériques	31
QRCH +RmtInf ++AddInf +++StrdBkgInf	StrdBkgInf	A	Informations de facture Les informations de facture contiennent des informations codées pour la comptabilisation automatisée du paiement. Les données ne sont pas transmises avec le paiement.	140 caractères au maximum. L'utilisation de l'information ne fait pas partie de la normalisation. L'annexe présente la «Recommandation de structure de données d'émetteurs de factures pour la QR-facture» en vigueur au moment de la publication de ces <i>Implementation Guidelines</i> .	32
QRCH +AltPmtInf	AltPmtInf		Procédures alternatives Paramètres et données d'autres procédures supportées	Groupe de données optionnel avec un nombre variable d'éléments	
QRCH +AltPmtInf ++AltPmt	AltPmt	A	Paramètres de procédure alternative Chaîne de caractères de paramètres de la procédure alternative selon définition de syntaxe dans le chapitre «Procédures alternatives»	Peuvent actuellement être livrés deux fois au maximum. À chaque fois 100 caractères au maximum admis par procédure alternative	33,34

Tableau 8: Éléments de données du Swiss QR Code

4.3 Spécifications fonctionnelles

Le mapping des données tirées du Swiss QR Code est décrit dans le message ISO 20022 pain.001 dans les *Implementation Guidelines suisses pour les virements (pain.001)* [2].

4.3.1 Utilisation d'informations d'adresse

L'adresse des parties concernées – par exemple celle du créancier – ne peut être livrée que sous forme structurée. Les indications relatives au créancier doivent correspondre aux indications du compte à créditer.

Adresse structurée: les éléments «Rue», «Numéro de maison»², «Numéro postal d'acheminement», «Localité» et «Pays» sont disponibles. À remplir impérativement: «Numéro postal d'acheminement», «Localité» et «Pays».

Élément	Exemple: structuré
Type d'adresse	«S»
Nom	Pia-Maria Rutschmann-Schnyder
Rue	Grosse Marktgasse
N° de maison	28
Numéro postal d'acheminement	9400
Localité	Rorschach
Pays	Suisse

Tableau 9: Exemples pour l'utilisation d'informations d'adresse

² Jusqu'à nouvel ordre, l'indication du numéro de maison (élément «BldgNbOrAdrLine2») est autorisée dans l'élément «StrtNmOrAdrLine1» et ne sera pas refusée lors de la transmission d'un ordre. Pour l'établissement de la QR-facture, il convient toutefois de s'assurer, malgré cette tolérance, que l'adresse du débiteur en particulier est complètement et correctement saisie. Ces données doivent être intégralement disponibles et reconnaissables pour le système lors du versement en espèces au guichet, faute de quoi le traitement de la QR-facture peut être refusé.

4.3.2 Références clients pour les QR-factures

La QR-facture permet à l'émetteur de factures de fixer un message non structuré (voir 4.3.3), avec ou sans référence structurée.

Référence structurée en tant que «référence de paiement»

Les deux types suivants de références structurées peuvent être livrés dans l'élément «Référence»:

- **Utilisation de la référence QR (QRR)**

La référence QR (voir chapitre 2.12.1) permet au créancier la mise en concordance automatique entre ses factures et les paiements entrants. Elle ne peut être utilisée que pour la facturation en CHF.

L'utilisation de la référence QR suppose l'utilisation d'un QR-IBAN. Le QR-IBAN identifie le paiement sur tous les canaux de paiement en tant que paiement pour lequel une référence QR doit impérativement être livrée. Un IBAN ne peut de ce fait pas être utilisé.

En concertation avec les établissements financiers de l'émetteur de factures et en alternative à d'autres procédures, les premiers chiffres de la référence peuvent être utilisés comme critère supplémentaire pour le regroupement des entrées de paiement.

- **Utilisation de la Creditor Reference (SCOR)**

La Creditor Reference (selon la norme ISO 11649), utilisée à l'échelon international, permet également au créancier la mise en concordance automatique entre ses factures et les paiements entrants. Le chiffre de contrôle de la Creditor Reference doit être calculé avec le modulo 97-10. L'utilisation de la Creditor Reference (ISO 11649) suppose l'utilisation d'un IBAN. Un QR-IBAN ne peut de ce fait pas être utilisé.

La combinaison IBAN / Creditor Reference selon la norme ISO 11649 est prévue pour la facturation en CHF et en EUR avec la QR-facture. (La combinaison IBAN / référence ISO ne peut être utilisée qu'en dehors de la QR-facture pour des monnaies autres que CHF et EUR).

4.3.3 Informations supplémentaires

Les deux lignes «Communication non structurée» et «Informations de facture» sont disponibles pour les informations supplémentaires. Le nombre de caractères des deux lignes ensemble est de 140 caractères au maximum:

- Les communications non structurées peuvent être utilisées pour l'indication d'un motif de paiement ou pour des informations textuelles complémentaires au sujet de paiements avec référence structurée. Les communications non structurées sont imprimées sous le titre «Informations supplémentaires» sur la section paiement. En cas d'utilisation simultanée avec la référence structurée, la transmission au créancier en EUR n'est pas toujours garantie³.
- L'élément «Informations de facture» contient des informations codées côté émetteur de facture à l'attention du destinataire de la facture, celles-ci pouvant être utilisées par exemple pour l'automatisation des processus créditeurs. Les données ne sont pas transmises avec le paiement et ne doivent généralement pas être imprimées sur la section paiement. Si des données à caractère personnel au sens de la législation applicable sur la protection des données figurent dans la ligne «Informations de facture», une impression de la ligne «Informations de facture» sur la section paiement est toutefois obligatoire. Le codage de l'élément commence toujours par «//» (Slash Slash) suivi par la désignation abrégée de la proposition de remplissage à deux chiffres utilisée des «Informations structurelles de l'émetteur de factures».

En ce qui concerne les «Informations de facture»: les établissements financiers suisses n'imposent pas la structure de ces informations, étant donné qu'ici il s'agit de tenir compte des besoins individuels des différentes branches. Pour cette raison, une solution flexible a été définie, permettant l'utilisation parallèle de différents codages pour ces informations. Dans ce but, les deux premiers caractères sont réservés en tant que code de la règle utilisée pour définir le mode d'interprétation des caractères restants de cette ligne. Des informations supplémentaires sont disponibles dans l'Annexe D.

Afin que les «Informations de facture» en question puissent être identifiées, un codage à deux positions est prédéfini par SIX. Avant la mise en œuvre, celui-ci et les recommandations de structure (syntaxe) doivent être coordonnés avec SIX (pour le processus, voir Annexe D).

Les données de facture ne doivent contenir aucune donnée à caractère personnel.

Les recommandations de structure pour les informations de facture qui sont entrées en vigueur sont accessibles en lien sur www.six-group.com/fr/products-services/banking-services/payment-standardization.html.

³ Les QR-factures en EUR seront traitées au plus tard après novembre 2027 sous forme de SEPA Credit Transfer. La transmission de ces données n'est pas garantie.

4.4 QR-facture «NE PAS UTILISER POUR LE PAIEMENT»

En principe, les trois formes de QR-facture peuvent être utilisées comme avis du destinataire de la facture. Les spécifications pour la QR-facture doivent alors être respectées. Il est important que les entrées dans les deux lignes «Informations supplémentaires» et «Montant» soient remplies exactement selon la spécification du tableau ci-dessous. Cela vaut aussi bien pour le Swiss QR Code, que la section paiement et le récépissé.

Langue	Montant	Informations supplémentaires
Allemand	0.00	NICHT ZUR ZAHLUNG VERWENDEN
Français		NE PAS UTILISER POUR LE PAIEMENT
Italien		NON UTILIZZARE PER IL PAGAMENTO
Anglais		DO NOT USE FOR PAYMENT
Romanche		BETG DUVRAR PER IL PAJAMENT

Tableau 10: Remplir les règles de notification avec QR-facture

Remarques

- La notification «NE PAS UTILISER POUR LE PAIEMENT» doit être imprimée en lettres capitales dans le champ «Informations supplémentaires». Toute entrée ne respectant pas ce point peut entraîner un traitement erroné.
- La ligne du montant ne doit pas être vide. Vous pouvez utiliser une ligne du montant vide uniquement si le montant à payer est choisi par le débiteur lui-même. Il s'agit alors d'une autre application.
- La ligne du montant ne peut pas contenir des lettres (par ex: «XXX») ou des caractères spéciaux. C'est une ligne purement numérique.
- Le montant CHF 0.00 garantit qu'en cas de conversion en eBill (procédure alternative), la facture est transformée en avis qui ne peut être validé pour le paiement.

<p>Récépissé</p> <p>Compte / Payable à CH44 3199 9123 0008 8901 2 Max Muster & Söhne Musterstrasse 123 8000 Seldwyla</p> <p>Référence 21 00000 00003 13947 14300 09017</p> <p>Payable par Simon Muster Musterstrasse 1 8000 Seldwyla</p> <p>Monnaie Montant CHF 0.00</p> <p style="text-align: center;">Point de dépôt</p>	<p>Section paiement</p>  <p>Monnaie Montant CHF 0.00</p>	<p>Compte / Payable à CH44 3199 9123 0008 8901 2 Max Muster & Söhne Musterstrasse 123 8000 Seldwyla</p> <p>Référence 21 00000 00003 13947 14300 09017</p> <p>Informations supplémentaires NE PAS UTILISER POUR LE PAIEMENT</p> <p>Payable par Simon Muster Musterstrasse 1 8000 Seldwyla</p>
---	--	--

Illustration 12: QR-facture «NE PAS UTILISER POUR LE PAIEMENT», modèle CHF

5 Traitement des débiteurs (finaux) dans le cas de virements et de paiements dans les succursales de la Poste

Le présent chapitre montre comment transférer dans un paiement de client (pain.001) et un paiement bancaire (pacs.008) les indications relatives au débiteur final (Ultimate Debtor) et au débiteur (Debtor) qui sont contenues dans la section paiement d'une QR-facture.

5.1 Transmission de données

5.1.1 Transmission des données client-banque

Le traitement des ordres de client dans les systèmes des établissements financiers (banque en ligne, par exemple) est basé sur les exigences légales applicables et les dispositions en vigueur concernant la participation au système SIC (recueil de règles relatif au trafic des paiements suisse). Les données relatives au Debtor proviennent des données de base de l'établissement financier concerné (titulaire du compte à débiter), les données éventuelles sur l'Ultimate Debtor sont transmises en l'absence d'instruction contraire.

5.1.2 Remplissage pain.001 pour la QR-facture avec indication de l'Ultimate Debtor

Le remplissage du pain.001 est toujours basé sur l'Annexe C des *Implementation Guidelines suisses pour les messages client-banque* portant sur les virements dans le trafic des paiements.

Champ de données pain.001	Remplissage	Remarque
Debtor	Titulaire du compte (clientèle bancaire)	Les données sont en général reprises dans les données de base de la solution logicielle utilisée.
Ultimate Debtor	Ultimate Debtor (UltmtDbtr/payable par) indiqué dans la ligne correspondante de la QR-facture	Les données de l'Ultimate Debtor sont remplies à partir du code QR dans les éléments définis dans pain.001. L'auteur de la saisie peut les supprimer ou les modifier avant la transmission.

Tableau 11: Remplissage pain.001 pour la QR-facture avec indication de l'Ultimate Debtor

5.1.3 Remplissage pain.001 pour la QR-facture sans indication de l'Ultimate Debtor

Le remplissage du pain.001 est basé quant à lui sur l'Annexe C des *Implementation Guidelines suisses pour les messages client-banque* portant sur les virements dans le trafic des paiements.

Champ de données pain.001	Remplissage	Remarque
Debtor	Titulaire du compte (clientèle bancaire)	Les données sont en général reprises dans les données de base de la solution logicielle utilisée.
Ultimate Debtor	Ultimate Debtor (UltmtDbtr/payable par) non rempli	L'auteur de la saisie est libre de compléter le destinataire de la facture s'il détient l'indication à partir d'autres sources.

Tableau 12: Remplissage pain.001 pour la QR-facture sans indication de l'Ultimate Debtor – Transmission des données entre les établissements financiers

5.1.4 Remplissage pacs.008 pour la QR-facture avec indication de l'Ultimate Debtor

Champ de données pacs.008	Remplissage	Remarque
Debtor	Titulaire du compte (clientèle bancaire)	Les données sont reprises dans les données de base de l'établissement financier.
Ultimate Debtor	Ultimate Debtor conformément à la ligne /au champ dans la QR-facture ou pain.001	Les données concernant l'Ultimate Debtor sont transmises en l'absence d'instruction contraire. La transmission de l'adresse n'est pas garantie pour les paiements en EUR. ⁴

Tableau 13: Remplissage pacs.008 pour la QR-facture avec indication de l'Ultimate Debtor

⁴ Les QR-factures en EUR seront traitées au plus tard après novembre 2027 sous forme de SEPA Credit Transfer. La transmission de ces données n'est pas garantie.

5.1.5 Remplissage pacs.008 pour la QR-facture sans indication de l'Ultimate Debtor

Champ de données pacs.008	Remplissage	Remarque
Debtor	Titulaire du compte (clientèle bancaire)	Les données sont reprises selon les données de base de la banque.
Ultimate Debtor	Le champ Ultimate Debtor peut rester vide.	L'élément Ultimate Debtor n'est pas dans la QR-facture et n'est pas livré. Les données peuvent être complétées par le client lui-même ou à sa demande. Les données sont alors transmises en l'absence d'instruction contraire.

Tableau 14: Remplissage pacs.008 pour la QR-facture sans indication de l'Ultimate Debtor

5.2 Transmission de données dans le cas de paiements dans les succursales de la Poste

Les explications contenues dans ce chapitre sont basées sur les informations de la Poste et de PostFinance et reflètent uniquement leurs pratiques dans le domaine «Ultimate Debtor».

En particulier, elles ne constituent pas une recommandation ni une évaluation juridique des pratiques de la Poste et de PostFinance.

Remarques importantes:

- «Schalterzahlung» (paiement au guichet) est toujours livré en langue allemande.
- Pour les paiements effectués depuis les succursales de la Poste, les indications relatives à l'Ultimate Debtor sont toujours transmises. S'il ne figure pas dans le code QR, les indications sont saisies manuellement au guichet. Les saisies manuelles de l'Ultimate Debtor entraînent des coûts.

Mode de paiement	Contenu pacs.008 (paiement de client)	Remarque
Espèces	<p>Champ Debtor: Paiement au guichet Berne Suisse</p> <p>Champ Ultimate Debtor: Sarah Beispiel (Exemple) Rue d'Exemple 1 8000 Seldwyla Suisse</p>	
Paiement avec la carte de débit de PostFinance	<p>Champ Debtor: Hans Muster (Spécimen) Mustergasse (Rue Spécimen) 3 8000 Seldwyla</p> <p>Champ Ultimate Debtor: Sarah Beispiel (Exemple) Rue Spécimen 1 8000 Seldwyla Suisse</p>	

Mode de paiement	Contenu pacs.008 (paiement de client)	Remarque
Paiement avec la carte de débit d'une banque	<p>Champ Debtor: Paiement au guichet Berne Suisse</p> <p>Champ Ultimate Debtor: Sarah Beispiel (Exemple) Rue Spécimen 1 8000 Seldwyla Suisse</p>	En raison du secret bancaire, PostFinance n'a pas de données concernant le titulaire de la carte de débit de la banque.

Tableau 15: Transmission de données dans le cas de paiements dans les succursales de la Poste

6 Paramètres pour la création du Swiss QR Code

Les points suivants sont obligatoires dans la création du Swiss QR Code.

6.1 Niveau de correction d'erreurs

La création du code doit avoir lieu avec le niveau de correction d'erreurs «M», à savoir avec une redondance ou protection de 15 % environ.

6.2 Taille maximale des données et version de code QR

La taille maximale admissible des données du Swiss QR Code s'élève à 997 caractères (y compris les séparateurs d'éléments). La version du code QR en résultant pour un niveau de correction d'erreurs «M» et un codage binaire est la version 25 avec 117 × 117 modules.

6.3 Module taille minimale

Afin de garantir une lecture sûre du Swiss QR Code, une taille minimale de module de 0,4 mm est requise pour l'impression.

6.4 Dimension du Swiss QR Code lors de l'impression

Les dimensions du Swiss QR Code lors de l'impression doivent toujours être de 46 × 46 mm (sans marge), indépendamment de la version du code QR. Selon la résolution de l'imprimante, le Swiss QR Code produit doit être agrandi ou réduit en conséquence. Cela doit être fait sur la base d'une image vectorielle pour maintenir la qualité du Swiss QR Code.

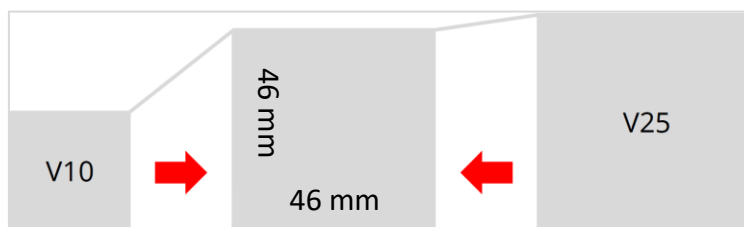


Illustration 13: Mise à l'échelle du Swiss QR Code à une taille fixe

Tous les codes QR doivent être générés dans la plus petite version et n'être agrandis qu'aux dimensions 46 x 46 mm.

6.4.1 Marge selon ISO 18004

Afin d'assurer la lisibilité du code QR, une marge non imprimée d'une largeur de quatre modules (correspondant à $> = 1,6$ mm) doit être prévue autour du code QR.

Dans les recommandations de présentation, cette marge a été étendue à 5 mm pour améliorer la convivialité pour les utilisateurs (voir chapitre 3.5.2 «Zone Swiss QR Code»).

6.4.2 Caractère distinctif

Pour augmenter la reconnaissabilité et la différenciation pour l'utilisateur, le Swiss QR Code créé est à superposer pour l'impression avec une croix en noir et blanc centrée dans la dimension 7 × 7 mm.

Un fichier correspondant avec le logo est disponible dans le [centre de téléchargement](#).



Illustration 14: Swiss QR Code avec croix comme caractéristique d'identification

7 Contenu des lignes et métadonnées

Les règles ci-après s'appliquent aux ordres de paiement à des établissements financiers ainsi qu'en cas de versements au guichet postal (succursales et succursales avec partenaire). Elles se réfèrent à leurs solutions de lecture du Swiss QR Code et de traitement consécutif. Cela vaut en particulier pour les solutions de numérisation (ordres de paiement physiques) de même que pour les terminaux mobiles (m-banking). Les réalisateurs de solutions logicielles doivent tenir compte de ces règles afin de permettre un traitement sans problème.

7.1 Contrôle du contenu des lignes

Avant la suite du traitement des valeurs lues du Swiss QR Code, les différents contenus des lignes mentionnés dans les *Implementation Guidelines* doivent être contrôlés. Cela signifie que:

- Le contenu doit correspondre à une valeur valable; cela s'applique au QRType, à la version, au Coding Type et à la monnaie;
- Les exigences générales conformément au chapitre 4.1 «Spécifications techniques» doivent être respectées;
- La valeur doit être syntaxiquement correcte; cela s'applique au montant (si indiqué);
- Les combinaisons autorisées comptent avec type de référence (IBAN exclusivement avec «SCOR» [Creditor Reference] ou «NON» [informations optionnelles en texte libre]; QR-IBAN exclusivement avec «QRR» [référence QR]) peuvent être utilisées.

7.2 Métadonnées

Les éléments suivants tirés du Swiss QR Code (groupe de données Header) ne sont jamais transmis lors du paiement et ne doivent pas être présents dans la partie visible:

- QRType
- Version
- Coding Type

Annexe A: Exemples

Les QR-factures montrées dans les exemples suivants sont représentées de manière schématique et ne sont pas à l'échelle réelle. Les illustrations précises sont publiées dans le *Style Guide* [3].

Les abréviations et symboles suivants sont utilisés dans les exemples ci-après:

¶	=	CR + LF	Remarque: À la place de la séquence de caractères CR + LF, il est aussi possible d'utiliser le caractère LF tout seul.
CRE	=	Créancier	Le groupe ne doit pas être rempli, étant donné qu'il est destiné à une utilisation future.
CREF	=	Créancier final	
DEBF	=	Débiteur final	
PAn	=	Procédure(s) alternative(s)	

Tableau 16: Abréviations utilisées dans les exemples

<p>Récépissé</p> <p>Compte / Payable à CH64 3196 1000 0044 2155 7 Max Muster & Söhne Musterstrasse 123 8000 Seldwyla</p> <p>Référence 00 00082 07791 22585 74212 86694</p> <p>Payable par Simon Muster Musterstrasse 1 8000 Seldwyla</p> <table border="0"> <tr> <td>Monnaie</td> <td>Montant</td> </tr> <tr> <td>CHF</td> <td>50.00</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">Point de dépôt</p>	Monnaie	Montant	CHF	50.00	<p>Section paiement</p>  <table border="0"> <tr> <td>Monnaie</td> <td>Montant</td> </tr> <tr> <td>CHF</td> <td>50.00</td> </tr> </table>	Monnaie	Montant	CHF	50.00	<p>Compte / Payable à CH64 3196 1000 0044 2155 7 Max Muster & Söhne Musterstrasse 123 8000 Seldwyla</p> <p>Référence 00 00082 07791 22585 74212 86694</p> <p>Informations supplémentaires Paiement du déplacement</p> <p>Payable par Simon Muster Musterstrasse 1 8000 Seldwyla</p>
Monnaie	Montant									
CHF	50.00									
Monnaie	Montant									
CHF	50.00									

Illustration 15: Exemple 1 d'une section paiement QR (schématique, pas à l'échelle)

Élément selon chapitre 4.2 «Structure des données» (abrégé en partie)	Remplissage
QRType	SPC¶
Version	0200¶
Coding Type	1¶
Compte	CH6431961000004421557
CRE – Type d'adresse	S¶
CRE – Nom	Max Muster & Söhne¶
CRE – Rue	Musterstrasse ¶
CRE – Numéro de maison	123¶
CRE – Numéro postal d'acheminement	8000¶
CRE – Localité	Seldwyla¶
CRE – Pays	CH¶
CRE – Type d'adresse	¶
CRE – Nom	¶
CRE – Rue	¶
CRE – Numéro de maison	¶
CRE – Numéro postal d'acheminement	¶
CRE – Localité	¶
CRE – Pays	¶
Montant	50.00
Monnaie	CHF¶
DEBF – Type d'adresse	S¶
DEBF – Nom	Simon Muster¶
DEBF – Rue	Musterstrasse ¶
DEBF – Numéro de maison	1¶
DEBF – Numéro postal d'acheminement	8000¶
DEBF – Localité	Seldwyla¶
DEBF – Pays	CH¶
Type de référence	QRR¶
Référence	000008207791225857421286694¶
Communication non structurée	Paiement du déplacement
Trailer	EPD¶
Informations de facture	¶
PA1 – Paramètres	¶
PA2 – Paramètres	

Tableau 17: Données pour section paiement QR, exemple 1

<p>Récépissé</p> <p>Compte / Payable à CH44 3199 9123 0008 8901 2 Max Muster & Söhne Musterstrasse 123 8000 Seldwyla</p> <p>Référence 21 00000 00003 13947 14300 09017</p> <p>Payable par Simon Muster Musterstrasse 1 8000 Seldwyla</p> <table border="0"> <tr> <td>Monnaie</td> <td>Montant</td> </tr> <tr> <td>CHF</td> <td>1949.75</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">Point de dépôt</p>	Monnaie	Montant	CHF	1949.75	<p>Section paiement</p>  <table border="0"> <tr> <td>Monnaie</td> <td>Montant</td> </tr> <tr> <td>CHF</td> <td>1949.75</td> </tr> </table> <p>Name AV1: UV;UltraPay005;12345 Name AV2: XY;XYService;54321</p>	Monnaie	Montant	CHF	1949.75	<p>Compte / Payable à CH44 3199 9123 0008 8901 2 Max Muster & Söhne Musterstrasse 123 8000 Seldwyla</p> <p>Référence 21 00000 00003 13947 14300 09017</p> <p>Informations supplémentaires Ordre du 15.10.2020 //S1/10/1234/11/201021/30/102673386/32/7.7/40/0:30</p> <p>Payable par Simon Muster Musterstrasse 1 8000 Seldwyla</p>
Monnaie	Montant									
CHF	1949.75									
Monnaie	Montant									
CHF	1949.75									

Illustration 16: Exemple 2 d'une section paiement QR (schématique, pas à l'échelle)

Données d'exemple pour code QR avec une procédure supplémentaire et informations de facture

Élément selon chapitre 4.2 «Structure des données» (abrégé en partie)	Remplissage
QRType	SPC¶
Version	0200¶
Coding Type	1¶
Compte	CH4431999123000889012¶
CRE – Type d'adresse	S¶
CRE – Nom	Max Muster & Söhne¶
CRE – Rue	Musterstrasse ¶
CRE – Numéro de maison	123¶
CRE – Numéro postal d'acheminement	8000¶
CRE – Localité	Seldwyla¶
CRE – Pays	CH¶
CREf – Type d'adresse	¶
CREf – Nom	¶
CREf – Rue	¶
CREf – Numéro de maison	¶
CREf – Numéro postal d'acheminement	¶
CREf – Localité	¶
CREf – Pays	¶
Montant	1949.75¶

Données d'exemple pour code QR sans montant (par exemple don) et sans débiteur

Élément selon chapitre 4.2 «Structure des données» (abrégé en partie)	Remplissage
QRType	SPC¶
Version	0200¶
Coding Type	1¶
Compte	CH5204835012345671000¶
CRE – Type d'adresse	S¶
CRE – Nom	Muster Stiftung (Exemple de fondation)¶
CRE – Rue	Boîte postale¶
CRE – Numéro de maison	¶
CRE – Numéro postal d'acheminement	3001¶
CRE – Localité	Berne¶
CRE – Pays	CH¶
CRE – Type d'adresse	¶
CRE – Nom	¶
CRE – Rue	¶
CRE – Numéro de maison	¶
CRE – Numéro postal d'acheminement	¶
CRE – Localité	¶
CRE – Pays	¶
Montant	¶
Monnaie	CHF¶
DEBF – Type d'adresse	¶
DEBF – Nom	¶
DEBF – Rue	¶
DEBF – Numéro de maison	¶
DEBF – Numéro postal d'acheminement	¶
DEBF – Localité	¶
DEBF – Pays	¶
Type de référence	NON¶
Référence	¶
Communication non structurée	¶
Trailer	EPD¶
Informations de facture	¶
PA1 – Paramètres	¶
PA2 – Paramètres	

Tableau 19: Données pour section paiement QR, exemple 3

<p>Récépissé</p> <p>Compte / Payable à CH58 0079 1123 0008 8901 2 Muster Krankenkasse Musterstrasse 12 8000 Seldwyla</p> <p>Référence RF72 0191 2301 0040 5JSH 0438</p> <p>Payable par Sarah Beispiel Musterstrasse 1 8000 Seldwyla</p> <table border="1"> <tr> <td>Monnaie</td> <td>Montant</td> </tr> <tr> <td>CHF</td> <td>211.00</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">Point de dépôt</p>	Monnaie	Montant	CHF	211.00	<p>Section paiement</p>  <table border="1"> <tr> <td>Monnaie</td> <td>Montant</td> </tr> <tr> <td>CHF</td> <td>211.00</td> </tr> </table>	Monnaie	Montant	CHF	211.00	<p>Compte / Payable à CH58 0079 1123 0008 8901 2 Muster Krankenkasse Musterstrasse 12 8000 Seldwyla</p> <p>Référence RF72 0191 2301 0040 5JSH 0438</p> <p>Payable par Sarah Beispiel Musterstrasse 1 8000 Seldwyla</p>
Monnaie	Montant									
CHF	211.00									
Monnaie	Montant									
CHF	211.00									

Illustration 18: Exemple 4 d'une section paiement QR (schématique, pas à l'échelle)

Données pour exemple de code QR avec référence structurée sans informations supplémentaires ainsi que sans procédure alternative

Élément selon chapitre 4.2 «Structure des données» (abrégé en partie)	Remplissage
QRType	SPC¶
Version	0200¶
Coding Type	1¶
Compte	CH5800791123000889012¶
CRE – Type d'adresse	S¶
CRE – Nom	Muster Krankenkasse (Ex. de caisse maladie)¶
CRE – Rue	Musterstrasse ¶
CRE – Numéro de maison	12¶
CRE – Numéro postal d'acheminement	8000¶
CRE – Localité	Seldwyla¶
CRE – Pays	CH¶
CREf – Type d'adresse	¶
CREf – Nom	¶
CREf – Rue	¶
CREf – Numéro de maison	¶
CREf – Numéro postal d'acheminement	¶
CREf – Localité	¶
CREf – Pays	¶
Montant	211.00¶

Élément selon chapitre 4.2 «Structure des données» (abrégé en partie)	Remplissage
Monnaie	CHF
DEBF – Type d’adresse	S
DEBF – Nom	Sarah Beispiel
DEBF – Rue	Musterstrasse
DEBF – Numéro de maison	1
DEBF – Numéro postal d’acheminement	8000
DEBF – Localité	Seldwyla
DEBF – Pays	CH
Type de référence	SCOR
Référence	RF720191230100405JSH0438
Communication non structurée	
Trailer	EPD
Informations de facture	
PA1 – Paramètres	
PA2 – Paramètres	

Tableau 20: Données pour section paiement QR, exemple 4

<p>Récépissé</p> <p>Compte / Payable à CH58 0079 1123 0008 8901 2 Max Muster & Söhne Musterstrasse 123 LI - 9490 Vaduz</p> <p>Référence RF18 5390 0754 7034</p> <p>Payable par Sarah Beispiel Musterstrasse 1 8000 Seldwyla</p> <table> <thead> <tr> <th>Monnaie</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CHF</td> <td>199.95</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: right;">Point de dépôt</p>	Monnaie	Montant	CHF	199.95	<p>Section paiement</p>  <table> <thead> <tr> <th>Monnaie</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CHF</td> <td>199.95</td> </tr> </tbody> </table>	Monnaie	Montant	CHF	199.95	<p>Compte / Payable à CH58 0079 1123 0008 8901 2 Max Muster & Söhne Musterstrasse 123 LI - 9490 Vaduz</p> <p>Référence RF18 5390 0754 7034</p> <p>Payable par Sarah Beispiel Musterstrasse 1 8000 Seldwyla</p>
Monnaie	Montant									
CHF	199.95									
Monnaie	Montant									
CHF	199.95									

Illustration 19: Exemple 5 d’une section paiement QR (schématique, pas à l’échelle)

Données d'exemple pour code QR avec émetteur de facture / créancier à l'étranger, avec référence structurée et sans informations supplémentaires ainsi que sans procédure alternative

Élément selon chapitre 4.2 «Structure des données» (abrégé en partie)	Remplissage
QRType	SPC¶
Version	0200¶
Coding Type	1¶
Compte	CH5800791123000889012¶
CRE – Type d'adresse	S¶
CRE – Nom	Max Muster & Söhne¶
CRE – Rue	Musterstrasse ¶
CRE – Numéro de maison	123¶
CRE – Numéro postal d'acheminement	9490¶
CRE – Localité	Vaduz¶
CRE – Pays	LI¶
CRE – Type d'adresse	¶
CRE – Nom	¶
CRE – Rue	¶
CRE – Numéro de maison	¶
CRE – Numéro postal d'acheminement	¶
CRE – Localité	¶
CRE – Pays	¶
Montant	199.95¶
Monnaie	CHF¶
DEBF – Type d'adresse	S¶
DEBF – Nom	Sarah Beispiel¶
DEBF – Rue	Musterstrasse ¶
DEBF – Numéro de maison	1¶
DEBF – Numéro postal d'acheminement	8000¶
DEBF – Localité	Seldwyla¶
DEBF – Pays	CH¶
Type de référence	SCOR¶
Référence	RF18539007547034¶
Communication non structurée	¶
Trailer	EPD¶
Informations de facture	¶
PA1 – Paramètres	¶
PA2 – Paramètres	

Tableau 21: Données pour section paiement QR, exemple 5

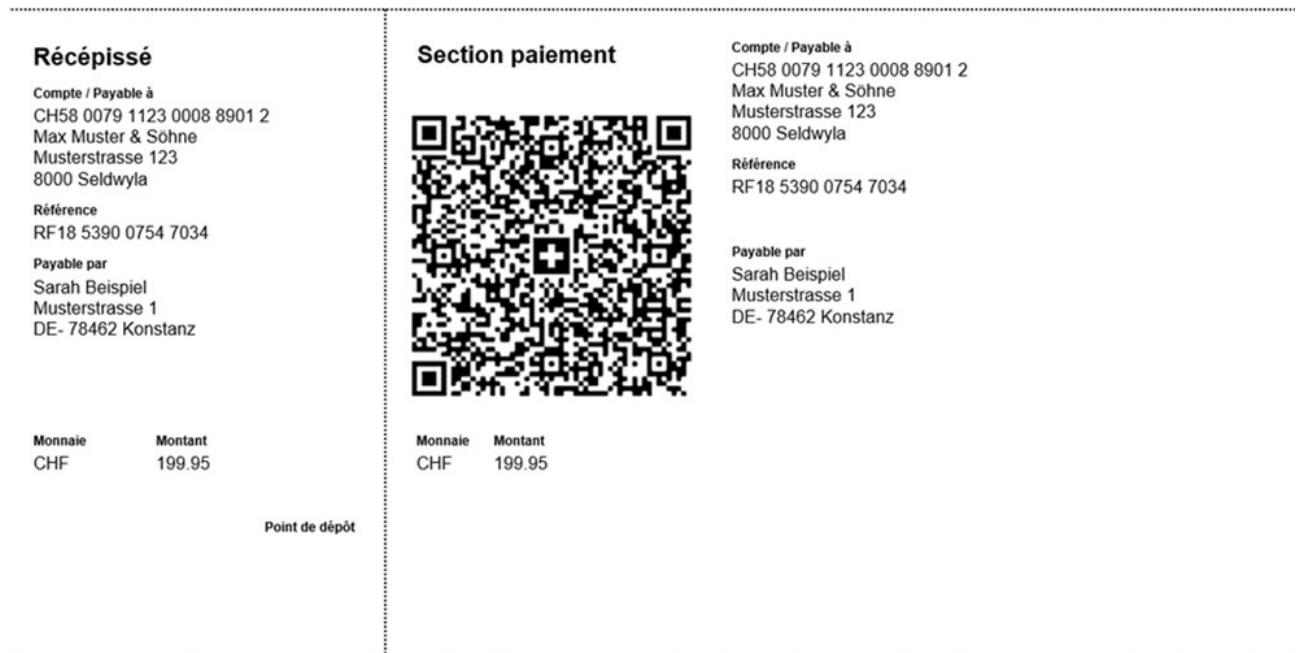


Illustration 20: Exemple 6 d'une section paiement QR (schématique, pas à l'échelle)

Données d'exemple pour code QR avec destinataire de facture / débiteur à l'étranger, avec référence structurée et sans informations supplémentaires ainsi que sans procédure alternative

Élément selon chapitre 4.2 «Structure des données» (abrégé en partie)	Remplissage
QRType	SPC¶
Version	0200¶
Coding Type	1¶
Compte	CH5800791123000889012¶
CRE - Type d'adresse	S¶
CRE - Nom	Max Muster & Söhne¶
CRE - Rue	Musterstrasse ¶
CRE - Numéro de maison	123¶
CRE - Numéro postal d'acheminement	8000¶
CRE - Localité	Seldwyla¶
CRE - Pays	CH¶
CREf - Type d'adresse	¶
CREf - Nom	¶
CREf - Rue	¶
CREf - Numéro de maison	¶
CREf - Numéro postal d'acheminement	¶
CREf - Localité	¶
CREf - Pays	¶
Montant	199.95¶

Élément selon chapitre 4.2 «Structure des données» (abrégé en partie)	Remplissage
Monnaie	CHF¶
DEBF – Type d’adresse	S¶
DEBF – Nom	Sarah Beispiel¶
DEBF – Rue	Musterstrasse ¶
DEBF – Numéro de maison	1¶
DEBF – Numéro postal d’acheminement	78462¶
DEBF – Localité	Konstanz¶
DEBF – Pays	DE¶
Type de référence	SCOR¶
Référence	RF18539007547034¶
Communication non structurée	¶
Trailer	EPD¶
Informations de facture	¶
PA1 – Paramètres	¶
PA2 – Paramètres	

Tableau 22: Données pour section paiement QR, exemple 6

Annexe B: Calcul du chiffre de contrôle selon modulo 10 récuratif

Le référence QR contient 27 positions et est numérique. La dernière position (à droite) est occupée par un chiffre de contrôle (P).

L'utilisation du calcul du chiffre de contrôle dans la référence évite les erreurs lors de la saisie de la commande par le débiteur.

Pour le calcul du chiffre de contrôle, modulo 10 récuratif doit être utilisé. Le schéma récuratif pour le calcul de la référence QR consiste à couper à chaque fois le chiffre suivant d'une référence à 26 positions jusqu'à ce que le nombre ne soit encore composé que d'un seul chiffre, par le biais du calcul selon modulo 10.

Le traitement de la séquence de chiffres à contrôler s'effectue de la gauche vers la droite. Pour le premier chiffre, on a report (Ü) = 0.

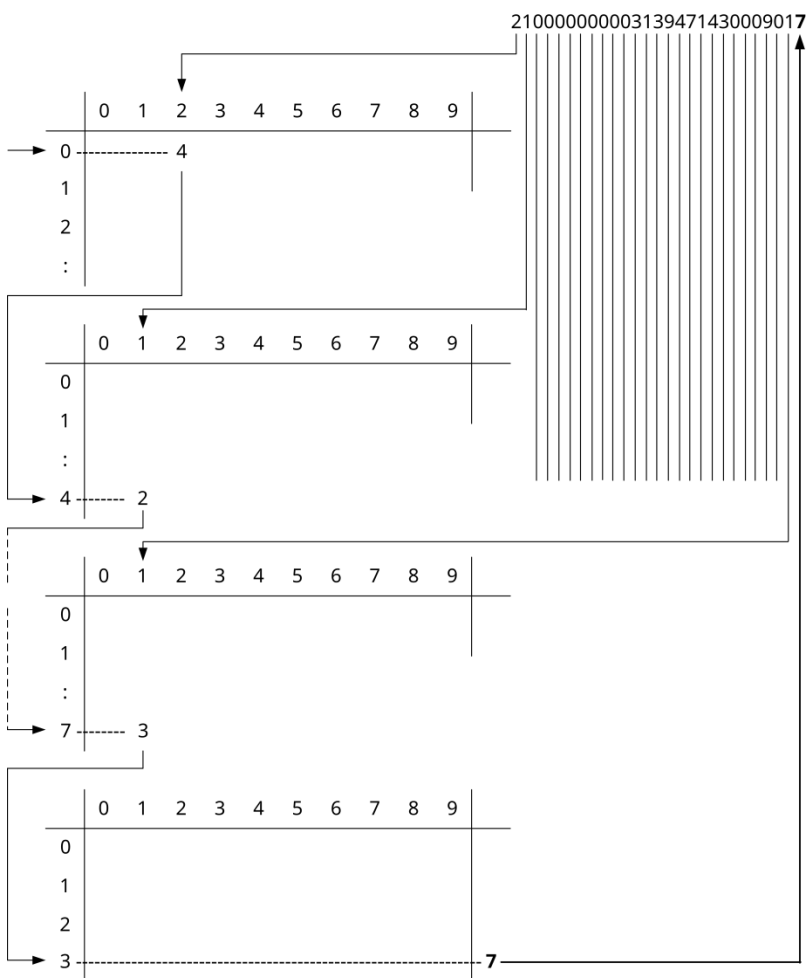
Le chiffre à contrôler correspond au numéro de colonne, le report au numéro de la ligne dans le tableau. La valeur de combinaison des deux fournit le report pour le chiffre suivant de la séquence de chiffres.

Report	Chiffres de la séquence de chiffres à contrôler										Clé de contrôle
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
0	0	9	4	6	8	2	7	1	3	5	0
1	9	4	6	8	2	7	1	3	5	0	9
2	4	6	8	2	7	1	3	5	0	9	8
3	6	8	2	7	1	3	5	0	9	4	7
4	8	2	7	1	3	5	0	9	4	6	6
5	2	7	1	3	5	0	9	4	6	8	5
6	7	1	3	5	0	9	4	6	8	2	4
7	1	3	5	0	9	4	6	8	2	7	3
8	3	5	0	9	4	6	8	2	7	1	2
9	5	0	9	4	6	8	2	7	1	3	1

Illustration 21: Matrice de chiffre de contrôle

Exemple:

Entrée: Séquence de chiffres 21 00000 00003 13947 14300 0901
 (positions 1 à 26 de la référence QR à 27 positions)


Règles

- Début avec report 0 et combinaison avec le 1^{er} chiffre de la ligne de chiffres 2 donne la valeur de combinaison ou report 4
- Report 4 combiné avec le 2^e chiffre de la ligne de chiffres 1 donne la valeur de combinaison ou report 2
- etc.
- Report 7 combiné avec le dernier chiffre de la ligne de chiffres 1 donne la valeur de combinaison ou report 3
- La valeur figurant dans la dernière colonne dans le prolongement du report 3 est la clé de contrôle = 7

Illustration 22: Exemple de calcul du chiffre de contrôle

Sortie: Séquence de chiffres 21 00000 00003 13947 14300 09017
 (positions 1 à 27 de la référence QR à 27 positions)

Annexe C: Glossaire (en plusieurs langues)

Termes à utiliser dans la section paiement d'une QR-facture

Allemand	Français	Italien	Anglais	Romanche
Titres				
Zahlteil	Section paiement	Sezione pagamento	Payment part	Part da pajament
Empfangsschein	Récépissé	Ricevuta	Receipt	Quittanza
Étiquettes				
Konto / Zahlbar an	Compte / Payable à	Conto / Pagabile a	Account / Payable to	Conto / Da pajar a
Referenz	Référence	Riferimento	Reference	Referenza
Zusätzliche Informationen	Informations supplémentaires	Informazioni supplementari	Additional information	Infurmaziuns supplementaras
Zahlbar durch	Payable par	Pagabile da	Payable by	Da pajar da
Zahlbar durch (Name/Adresse)	Payable par (nom/adresse)	Pagabile da (nome/indirizzo)	Payable by (name/address)	Da pajar da (num/adressa)
Währung	Monnaie	Valuta	Currency	Valuta
Betrag	Montant	Importo	Amount	Import
Annahmestelle	Point de dépôt	Punto di accettazione	Acceptance point	Post da recepziun
Remarques				
Vor der Einzahlung abzutrennen	À détacher avant le versement	Da staccare prima del versamento	Separate before paying in	Da distatgar avant che pajar
NICHT ZUR ZAHLUNG VERWENDEN	NON UTILIZZARE PER IL PAGAMENTO	NE PAS UTILISER POUR LE PAIEMENT	DO NOT USE FOR PAYMENT	BETG DUVRAR PER IL PAJAMENT
Ultimate Creditor (non utilisé)				
Zugunsten	En faveur de	A favore di	In favour of	En favur da

Tableau 23: Titres en plusieurs langues dans la section paiement

Termes généraux de la QR-facture

Allemand	Français	Italien	Anglais	Romanche
QR-Rechnung	QR-facture	QR-fattura	QR-bill	Quint QR
QR-Referenz	Référence QR	Riferimento QR	QR reference	Referenza QR
QR-IID	QR-IID	QR-IID	QR-IID	QR-IID
QR-IBAN	QR-IBAN	QR-IBAN	QR-IBAN	QR-IBAN
Rechnungsinformationen	Informations de facture	Informazioni per la fattura	Billing information	Infurmaziuns davart il quint
Alternative Verfahren	Procédures alternatives	Procedure alternative	Alternative procedures	Proceduras alternativas

Tableau 24: Termes généraux

Annexe D: Guide des définitions de syntaxe dans les lignes «Informations de facture» et «Procédures alternatives» de la QR-facture

La ligne «**Informations de facture**» prend en charge l'automatisation de la comptabilité créditeurs du débiteur. Un groupe d'utilisateurs souhaitant utiliser la ligne (une branche d'activité, par exemple) peut ici insérer des informations du destinataire concernant la facture, par exemple le numéro de TVA, le montant de la TVA, la date de la prestation, etc. À quelques rares restrictions près, la structure et le contenu des données peuvent être librement définis par le groupe d'utilisateurs concerné.

La ligne ou les lignes «**Procédures alternatives**» contiennent les informations requises pour la conversion d'une QR-facture en une autre procédure (pour eBill par exemple, l'adresse électronique du débiteur est également requise). À quelques rares restrictions près, la structure et le contenu des données peuvent être librement définis par les prestataires concernés.

Groupes cibles

Ce guide s'adresse aux émetteurs et destinataires de factures ainsi qu'aux organisations professionnelles souhaitant utiliser la ligne «Informations de facture» dans la QR-facture.

La description de la ligne ou des lignes «Procédures alternatives» s'adresse aux prestataires de services du trafic des paiements suisse qui convertissent les QR-factures dans un format souhaité par l'un de leurs clients.

Objet

Ce guide décrit le processus de définition, de mise en application et de fin d'application de définitions de syntaxe pour les lignes «Informations de facture» et «Procédures alternatives».

Champ d'application

Les spécifications applicables aux lignes concernées figurent dans la partie principale des *Implementation Guidelines suisses pour la QR-facture* (voir chapitre 4.3). La présente description de processus a uniquement pour objet de décrire le cycle de vie des définitions de syntaxe.

Cycle de vie des définitions de syntaxe

Tâches devant être accomplies par l'utilisateur ou les groupes d'utilisateurs intéressé(s).

Création et mise en application

#	Étape de processus	Concerne le champ «Informations de facture»	Concerne le champ «Procédures alternatives»
1	Démarrage	<i>Groupe d'utilisateurs:</i> Identification du besoin et concertation au sein du groupe d'utilisateurs (par ex. branche d'activité)	<i>Prestataires de services:</i> Clarification du besoin du client
2	Détermination du propriétaire du document	Doit être désigné par le <i>groupe d'utilisateurs</i> (en général, il s'agit de l'organisation professionnelle de la branche qui fournit des services centralisés à ses membres)	<i>Prestataire de services</i> proposant la procédure alternative
3	Identification des informations requises	<i>Propriétaire du document:</i> Détermination du contenu, du volume et de la structure technique des informations supplémentaires requises en plus des données gérées dans le code QR.	
4	Création de la syntaxe, éventuellement instructions	Définition par le <i>propriétaire du document</i> , au besoin avec l'aide de SIX. Contact: www.six-group.com/payment-standards/contact	
5	Validation de la syntaxe	<i>Propriétaire du document:</i> Prise de contact avec SIX. Contact: www.six-group.com/payment-standards/contact <i>SIX:</i> Vérification de la conformité aux prescriptions techniques (longueur des lignes, jeu de caractères, etc.)	
6	Mise en application et publication	<i>Propriétaire du document:</i> Mise en application et information du groupe d'utilisateurs <i>SIX:</i> Informations et lien sur www.six-group.com/fr/products-services/banking-services/payment-standardization.html	

Tableau 25: Processus de mise en application des lignes «Informations de facture» et «Procédures alternatives»

Changements de version

#	Étape de processus	Concerne le champ «Informations de facture»	Concerne le champ «Procédures alternatives»
1	Création de l'ébauche de la syntaxe, éventuellement instructions	<i>Propriétaire du document</i> , au besoin avec l'aide de SIX. Contact: www.six-group.com/payment-standards/contact	
2	Validation de la syntaxe	<i>Propriétaire du document</i> : Prise de contact avec SIX. Contact: www.six-group.com/payment-standards/contact SIX: Vérification de la conformité aux prescriptions techniques (longueur des lignes, jeu de caractères, etc.)	
3	Mise en application et publication	<i>Propriétaire du document</i> : Mise en application et information du groupe d'utilisateurs SIX: Informations et lien sur www.six-group.com/fr/products-services/banking-services/payment-standardization.html	

Tableau 26: Processus de changement de version des lignes «Informations de facture» et «Procédures alternatives»

Fin d'application

#	Étape de processus	Concerne le champ «Informations de facture»	Concerne le champ «Procédures alternatives»
1	Fin d'application et informations	<i>Propriétaire du document</i> : Fin d'application et information du groupe d'utilisateurs SIX: Suppression du lien sur www.six-group.com/fr/products-services/banking-services/payment-standardization.html	

Tableau 27: Processus de fin d'application des lignes «Informations de facture» et «Procédures alternatives»

Remarques:

- Les définitions de syntaxe pour les informations de facture ainsi que pour les procédures alternatives qui sont entrées en vigueur sont accessibles en lien sur www.six-group.com/fr/products-services/banking-services/payment-standardization.html.
- Au moment de la publication des présentes *Implementation Guidelines*, SIX (anciennement Swico) est la seule à avoir publié une *Recommandation de structure de données d'émetteurs de factures pour la QR-facture*.

Exemple: définition de syntaxe pour les informations de facture de SIX (anciennement Swico)

Définition de syntaxe de SIX (version 1.2) pour le remplissage de la ligne «Informations de facture» du Swiss QR Code et la section paiement de la QR-facture. La présente description correspond à la version actuelle au moment de l'entrée en vigueur de la version 2.4 des *Implementation Guidelines* et n'est fournie qu'à titre d'exemple. Elle peut donc ne pas correspondre à la version la plus récente. La version actuelle est publiée sur www.qr-facture.ch.

Domaine	Balise	Quoi	Exemple de valeurs	Remarques
Caractère de séparation	//		//	Fixe «//»
Préfixe	S1	Identifiant d'organisation	S1	Fixe pour la définition de syntaxe de SIX dans la version 1.x
Numéro du document	/10/	Numéro de facture	/10/10201409	Texte libre
Date du document	/11/	Date du document	/11/190512	12.05.2019
Référence client	/20/	Référence client	/20/140.000-53	Texte libre
Numéro de TVA	/30/	Numéro UID	/30/106017086	UID CHE-106.017.086 sans préfixe CHE, caractère de séparation et sans suffixe MWST/TVA/IVA/VAT
Date TVA	/31/	Date ou date de début et de fin de la prestation	/31/180508 /31/181001190131	08.05.2018 Du 01.10.2018 au 31.01.2019
Détails TVA	/32/	Taux pour la facture ou liste des taux avec montants nets correspondants	/32/7,7 /32/8:1000;2.5:51.80;7.7:250	7,7 % pour le montant total 8,0 % sur 1000.00, 2,5 % sur 51.80 et 7,7 % sur 250.00
TVA sur les importations	/33/	Montant de la TVA seule ou liste des montants de la TVA seule et taux correspondants à l'importation	/33/7.7:16.15 /33/7.7:48.37;2.5:12.4	16,15 TVA seule (taux de 7,7 %) lors d'une importation de marchandises 48,37 TVA seule (taux de 7,7 %) et 12,40 TVA seule (taux de 2,5 %) lors d'une importation de marchandises à plusieurs taux
Conditions	/40/	Conditions ou liste des conditions	/40/0:30 /40/2:10;0:60 /40/3:15;0.5:45;0:90	0 % d'escompte à 30 jours (payable jusqu'à 30 jours après la date du document) 2 % d'escompte à 10 jours, 0 % à 60 jours 3 % d'escompte à 15 jours, 0,5 % à 45 jours, 0 % à 90 jours

Tableau 28: Éléments de données dans la ligne «Informations de facture», exemple SIX

Règles
Les caractères de séparation // sont prescrits par SIX. Ils servent à identifier le début des informations de facture (informations structurelles de l'émetteur de factures) lors de l'impression dans la partie visible.
Les balises /nn/ doivent être remplies dans l'ordre croissant.
Chaque balise ne peut apparaître qu'une seule fois.
Une balise sans données peut être omise.
Une balise sans données équivaut à une balise absente.
La longueur d'une valeur associée à une balise n'est pas restreinte directement.
Les lignes «Communication non structurée» et «Informations structurelles de l'émetteur de factures» ne doivent pas comporter plus de 140 caractères au total.
Les contenus des lignes peuvent contenir les caractères «/» et «\»; ils doivent être remplacés par «\V» et «\\» (escape).
Un montant ou un taux avec des décimales doit utiliser le caractère «.» (point) comme caractère de séparation.
Les chiffres inférieurs à 1 sont représentés avec un zéro de tête (par ex. «0.3»).
Une date est formatée selon YYMMDD (année, mois, jour).
Des lignes qui contiennent plusieurs éléments de données dans une liste utilisent le caractère «;» (point-virgule) comme caractère de séparation. L'ordre des éléments de données n'est pas prédéfini.

Tableau 29: Règles applicables à la ligne «Informations de facture», exemple SIX

Les informations qui se rapportent au montant ou à la monnaie sont contenues dans le code QR sous forme de champs dédiés, c'est pourquoi elles ne sont pas indiquées à nouveau dans la ligne «Informations de facture».

Champs	
/11/	<ul style="list-style-type: none"> La date du document correspond à la date de la facture; elle sert de date de référence pour les conditions. Il est possible de calculer une date d'échéance de la facture à partir de ce champ et du champ /40/0:n (Payable à n jours après la date du document).
/20/	<ul style="list-style-type: none"> La référence du client est une référence fournie par le client et sert à l'affectation de la facture.
/30/	<ul style="list-style-type: none"> Le numéro de TVA correspond à la forme numérique de l'UID du fournisseur de la prestation (sans préfixe CHE, sans caractère de séparation et sans suffixe TVA). Le numéro de TVA peut être utilisé par le destinataire de la facture pour identifier de manière non équivoque l'émetteur de la facture. Tout émetteur de facture qui dispose d'une UID doit indiquer celle-ci dans ce champ, et ce même si les autres données relatives à la TVA sont omises. Dans le cas d'une facture comportant plusieurs numéros de TVA, la première doit être indiquée ici.
/31/	<ul style="list-style-type: none"> La date de la TVA peut correspondre soit à la date de la prestation, soit à la date de début et de fin de la prestation (par ex. dans le cas d'un abonnement). Si le document se rapporte à plusieurs prestations avec des dates de prestation différentes, le champ /31/ doit être omis (saisie manuelle).
/32/	<ul style="list-style-type: none"> Les détails de la TVA s'appliquent au montant de la facture, sans escompte. Les détails de la TVA contiennent soit: <ul style="list-style-type: none"> un pourcentage unique qui s'applique à la totalité du montant de la facture, soit une liste des montants de TVA, définis par un pourcentage et un montant net; les deux-points «:» servent de caractère de séparation. Le montant net correspond au prix net (sans TVA), à partir duquel la TVA est calculée. Si une liste est indiquée, la somme des montants nets et de la TVA calculée sur ceux-ci doit correspondre au montant du code QR.
/33/	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cas d'une importation de marchandises, il est possible d'indiquer l'impôt sur les importations dans ce champ. Il s'agit ici du montant de la TVA. Le taux sert à la comptabilisation correcte de la TVA dans la comptabilité financière. Ceci simplifie la comptabilisation par le destinataire de la facture de la TVA liée aux importations.
/40/	<ul style="list-style-type: none"> Les conditions peuvent spécifier un escompte ou une liste d'escomptes. La date du document /11/ sert de date de référence. Chaque escompte est défini par un pourcentage et un délai (jours); les deux-points «:» servent de caractère de séparation. La mention avec le taux d'escompte nul définit le délai de paiement par défaut de la facture (par ex. «0:30» pour 30 jours nets). <p>Attention: si ce jour est utilisé, il est recommandé d'indiquer au moins le délai de paiement par défaut de la facture. Sans cette indication, le logiciel de paiement ne peut pas proposer de date pour le paiement.</p>

Tableau 30: Description du champ «Informations de facture», exemple SIX

Exemples
<p>Exemple 1</p> <p>//S1/10/10201409/11/190512/20/1400.000-53/30/106017086/31/180508/32/7.7/40/2:10;0:30</p> <p>/10/ Numéro de facture 10201409 /11/ Date de facture 12.05.2019 /20/ Référence client 1400.000-53 /30/ Numéro de TVA CHE-106.017.086 MWST /31/ Date TVA de la prestation 08.05.2018 /32/ Taux de TVA sur le montant total de la facture 7,7 % /40/ 2 % d'escompte à 10 jours Délai de paiement de 30 jours</p>
<p>Exemple 2</p> <p>//S1/10/10104/11/180228/30/395856455/31/180226180227/32/3.7:400.19;7.7:553.39;0:14/40/0:30</p> <p>/10/ Numéro de facture 10104 /11/ Date de facture 28.02.2018 /30/ Numéro de TVA CHE-395.856.455 MWST /31/ Date TVA de la prestation du 26.02.2018 au 27.02.2018 /32/ Taux de TVA 3,7 % sur 400.19 net (brut 415.00)</p> <p style="padding-left: 40px;">Taux de TVA 7,7 % sur 553.39 net (brut 596.00)</p> <p style="padding-left: 40px;">Taux de TVA 0 % sur 14.00 net (brut 14.00)</p> <p style="padding-left: 40px;">Les détails TVA donnent un montant total de la facture égal à (400.19+14.81) + (553.39+42.61) + (14.00+0.00) = 1025.00</p> <p>/40/ Délai de paiement de 30 jours</p>
<p>Exemple 3</p> <p>//S1/10/4031202511/11/180107/20/61257233.4/30/105493567/32/8:49.82/33/2.5:14.85/40/0:30</p> <p>/10/ Numéro de facture 4031202511 /11/ Date de facture 07.01.2018 /20/ Référence client 61257233.4 /30/ Numéro de TVA CHE-105.493.567 MWST /32/ Taux de TVA 8 % sur 49.82 net (brut 53.80) /33/ TVA pure lors de l'importation de 14.85, taux de TVA 2,5 %</p> <p style="padding-left: 40px;">Les détails TVA donnent un montant total de la facture égal à (49.82+3.98) + (14.85) = 68.65</p> <p>/40/ Délai de paiement de 30 jours</p>

Exemples
<p>Exemple 4</p> <p><i>//S1/10/X.66711V8824/11/200712/20/MW-2020-04/30/107978798/32/2.5:117.22/40/3:5;1.5:20;1:40;0:60</i></p> <p>/10/ Numéro de facture X.66711/8824</p> <p>/11/ Date de facture 12.07.2020</p> <p>/20/ Référence client MW-2020-04</p> <p>/30/ Numéro de TVA CHE-107.978.798 MWST</p> <p>/32/ Taux de TVA 2,5 % sur 117.22 net (brut 120.15)</p> <p>Les détails TVA donnent un montant total de la facture égal à $(117.22+2.93) = 120.15$</p> <p>/40/ 3,0 % d'escompte à 5 jours</p> <p>1,5 % d'escompte à 20 jours</p> <p>1,0 % d'escompte à 40 jours</p> <p>Délai de paiement de 60 jours</p>

Tableau 31: Ligne «Informations de facture», exemples SIX